58e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 47 11 NOVEMBRE 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

PROPERTY OF WESTON COLLEGE LIBRARY WESTON, MASS.

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Haute-Marne

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE

Doctrine seule. . ... 200 fr.
Doctrine et Prédication .... 300 fr.

ETRANGER

Voir les conditions détaillées sur la couverture du 14 octobre.

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e

SOMMAIRE

DOCTRINE

Notes sur le Socialisme actuel. — I. La pensée de M. Léon Blum, 689. — II. Le socialisme issu de la Résistance, 691. — III. Remous et prises de positions, 694. — Conclusion : attitude du chrétien, 695.

Questions de Science ecclésiastique. — Comment peut-on enseigner que le sacrifice de la messe *renouvelle* celui de la croix, puisque celui-ci fut offert pour toujours ? 696. — Les canons des conciles de Carthage (418) et d'Orange (529) doivent-ils être tenus comme de foi catholique ? 697. — Louis XIV a-t-il eu connaissance du message du Sacré-Cœur transmis par sainte Marguerite-Marie ? 697.

Liturgie. — Sur l'usage — interdit — du français à la grand'messe, et dans l'administration du baptême ; rappel des enseignements de *Mediator Dei*, 699.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : *Dict. de Biographie*, 702 ; *Dict. d'Hist. et Géogr. eccl.*, R. P. Cappello, 703 ; G. Combès, R. P. Riboulleau, Prédications et Prédicateurs, 704.

PREDICATION

Dominicales liturgiques. — XLIV. *27e Dimanche après la Pentecôte :* En avant, jusqu'au jour du Seigneur ! 321.

Pour le temps de l'Avent. — I. *1er Dimanche :* Le Messie vient nous instruire, 323.

Entretiens sur l'Action Catholique. — XXXI. Action catholique et vie de l'enfant hors de l'école, 324.

Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise. — XLVIII. Dernières persécutions ; avènement de Constantin, 326. — XLIX. Conquêtes chrétiennes au début du IVe siècle, 327.

En vente à nos bureaux

PETITE HISTOIRE DE MA RELIGION, par M. le chanoine FOURNIER. — In-12 de 160 p. — L'exemplaire, 40 fr., franco, 60 fr. — Par quantités : voir les prix sur la couverture des 23 et 30 septembre.

PETIT COURRIER

Q. — Existe-t-il une sainte Violaine ?

R. — Ste *Viole*, ou *Violette (Viola)*, vierge et martyre à Vérone ; fête le 3 mai.

Q. — Connaissez-vous un recueil donnant les prénoms français en latin ?

R. — Une liste des prénoms un peu « extraordinaires » paraît dans l'*Agenda ecclésiastique* de Lethielleux. Pour les autres,... la traduction ne présente guère de difficultés.

Q. — Existe-t-il une sainte *Juliette ?* Si oui, où se procurer une biographie de cette sainte ?

R. — La Bse *Juliette* Vérolot, une des 16 Carmélites de Compiègne, guillotinées à Paris le 17 juillet 1794, et béatifiées le 27 mai 1906.

Voyez : Victor Pierre, *Les Bses Carmélites de C.* (coll. « Les Saints »), Gabalda, 1920.

Il existe plusieurs saintes Julie, Julienne, Julitte, mais pas d'autres sainte Juliette.

Q. — J'ai sous les yeux une image de propagande de la Bse Maria Goretti, « *martire della purita.* » Pourriez-vous me dire s'il existe une vie en français de la Bienheureuse ; où pourrais-je me la procurer ?

R. — A. Gualandi et L. Tonini, *Une martyre de 12 ans : Marie Goretti,* in-12 de 48 p., 20 f., Apostolat de la Presse, 22, rue de Varenne, Paris-7e ; c'est le seul ouvrage en français que nous connaissions.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une bibliographie sur *l'Evolution du droit naturel et de la morale* (point de vue philosophique et biblique) ?

R. — Vous aurez avantage à étudier l'ouvrage du P. Taparelli, *Traité de droit naturel* (cf. sur lui, les thèses de R. Jacquin, *Le P. Taparelli d'Azeglio 1793-1862,* 2 vol., chez Lethielleux, 1943). Lisez G. Renard, O. P., *Le Droit, l'Ordre et la Raison, — Le Droit, la Justice et la Volonté,* 2 vol. in-12, Librairie du Recueil Sirey ; vous aurez peut-être intérêt à voir M. Hauriou, J. Bonnecase et G. Renard, *La cité moderne et les transformations du droit,* in-8 (Cahiers de la Nouvelle Journée), Bloud et Gay, 1925 ; — A. Gelin, *Les idées maîtresses de l'Ancien Testament,* in-8, Edit. du Cerf, 1948. Ceci vous orientera, sans doute, vers une bibliographie plus complète.

Q. — Pourriez-vous nous indiquer la référence à l'art. de M. L. Chaigne que vous citez dans la « Causerie sur les Revues », no du 7 octobre, p. 622 ?

R. — Il ne s'agit pas d'un article de revue, mais de l'art. *Bernanos (Georges),* paru dans *Catholicisme,* fasc. IV, col. 1473-74.

Q. — Avez-vous un Manuel pour Enfants de Marie ?

R. — Prenez l'ouvrage suivant que vous trouverez aisément : *Manuel de la Congrégation des Enfants de Marie,* in-16 de 225 p., contenant : règlement, prières, messe, office, chants latins et cantiques, etc. ; relié, 25 f., port en plus.

Voyez aussi : *Manuel du Sacré-Cœur,* pour les Œuvres en union avec Montmartre, très pratique pour les cérémonies d'adoration, pour les premiers Vendredis du Mois, pour les offices du dimanche, pour les catéchismes de Communion, etc., in-16 de 275 p., 50 f., avec remise par quantités, port en plus ; ces deux vol. à l'Œuvre du Sacré Cœur, Basilique Saint-Donatien, Nantes (Loire-Inférieure).

Q. — Quel jour fête-on N.-D. de Liesse et en quel endroit ?

R. — Le pèlerinage le plus célèbre est celui de Notre-Dame de Liesse, au diocèse de Soissons (Aisne), le 18 août, — ou le lundi de la Pentecôte.

Mais il y a d'autres pèlerinages en l'honneur de N.-D. de Liesse *(Causa nostræ Lætitiæ).* Voici la liste que donne la table des *Petits Bollandistes :* à Fleury (Aude), — Ignaucourt, Bayonvillers, Goyencourt (Somme), — Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), — St-Just-la-Pendue (Loire), — Mezel (Basses-Alpes), — Vérignon (Var), — au diocèse d'Agen, — au diocèse d'Annecy.

P. 161. — Remercions nos lecteurs qui nous ont rappelé des « *recettes pour charbon d'encensoir* ».

Rappelons celles indiquées dans l'*Ami,* 1938, p. 293-94 des couv.

Mentionnons celle d'un vénérable sacristain recommandant d'employer du charbon de bois *blanc* (peuplier, saule, etc., mais pas sapin) simplement éteint dans l'étouffoir et qui se rallume très bien à la bougie.

P. 166. — On annonce la parution prochaine, à la Librairie Ste-Marie (5, rue de la Source, Paris-16e), d'une édition de *Prime* et de *Complies,* en fascicules séparés pour fournir « matière d'une Prière du matin et d'une Prière du soir, prise dans le trésor du Psautier et de l'office divin. »

Cours d'accompagnement grégorien *par correspondance,* de l'abbé PORTIER.

Ce cours établi sur deux ans comporte : l'*Harmonie élémentaire* et le *Rythme* (1re an.), puis la *Psalmodie* et l'*Analyse Modale* (2e an.).

En principe, l'élève envoie un devoir tous les quinze jours, à une date fixée (sauf empêchement de sa part), ce qui lui permet de voir en dix mois chaque année les vingt chapitres qui la composent.

A la fin de chaque année l'élève, s'il le désire, peut passer un examen.

M. l'abbé PORTIER, aumônier du Collège Stanislas, 2, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e, donne tous les renseignements détaillés, sur demande.

Mgr GRANGER. — **Huit jours sous la conduite du St-Esprit.** — In-12 de 88 p., 100 f. — Lyon, Vitte.

Le pape Léon XIII appelait un jour le St-Esprit : « le grand Méconnu ». La raison de cette ignorance du peuple chrétien doit être cherchée principalement dans le fait que les prédicateurs abordent trop peu souvent cet aspect du dogme dans leurs instructions. Peut-être sont-ils embarrassés pour traiter un sujet qu'ils jugent trop ardu. Ce petit livre, de dimensions réduites, mais en réalité riche de doctrine, leur sera d'un précieux secours. Sous une forme schématique, en des canevas formant la substance de trente-deux sermons de retraite, il contient tout l'essentiel des données théologiques relatives au St-Esprit : la présence de l'Esprit divin dans l'Eglise et les âmes, ses dons, les fruits de son action, son chef-d'œuvre qui fut la Vierge Marie, enfin nos devoirs envers lui.

Joseph THÉROL. — **Le vitrail de la Résurrection.** — In-12 de 222 p., 120 f. — Paris, Editions Saint-Germain, 55, boul. Gouvion-St-Cyr, 17e, 1948.

C'est un roman. Il commence en Galilée, à Capharnaum, environ huit jours après la Résurrection du Christ ; il se termine au soir de l'Ascension. Il met en scène des personnages évangéliques, y compris les Apôtres, Marie et même Jésus, mais ne leur prête que des sentiments et des paroles textuellement tirées de l'Evangile ou inspirées par lui. Quelques personnages épisodiques viennent égayer le récit : Jonas, père de Pierre et d'André, qui, vieux marin assis au bord de l'eau, devise avec son contemporain Zébédée, qu'il appelle familièrement « Tonnerre » : Jésus n'a-t-il pas dit un jour de Jacques et de Jean qu'ils étaient « Boanergès », c'est-à-dire fils du Tonnerre ? Il y a aussi un vieux berger qui dans un langage un peu fruste rappelle opportunément aux apôtres tentés par la tristesse le chant des Anges dans la nuit de Noël, le spectacle du Nouveau-né dans la crèche et l'arrivée fastueuse des Rois mages : car il était alors pasteur dans les vallées d'Ephrata et avait été témoin de ces choses, au point de reconnaître Marie le jour de l'Ascension. Il y a enfin la femme de saint Pierre, un peu trop vaniteuse et accaparante, et sa fille, que l'Evangile ne connaît pas et qui, heureusement, n'est qu'une ombre muette.

Le livre est bien écrit, respire l'amour du Maître, est tout pénétré de la lumière évangélique qu'il tamise comme le fait un vitrail pour la lumière du soleil. Qu'on prenne donc note de cet ouvrage pour le donner comme livre de prix, comme cadeau pour jeunes gens et jeunes filles, et pour le placer dans les bibliothèques circulantes. Il opérera sur les âmes à la manière d'un bon film qu'on aurait tiré de l'Evangile.

58e ANNÉE (6e SÉRIE) — No 47 — 11 NOVEMBRE 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

NOTES SUR LE SOCIALISME ACTUEL

SOMMAIRE :

I. La pensée de M. Blum. — II. Le socialisme issu de la Résistance. — III. Remous et prises de positions. — Conclusion : attitude du chrétien.

Le Socialisme passe par une crise. Ce n'est pas la première fois. Avant la guerre, la présence du communisme à son aile gauche et les responsabilités du pouvoir ont accusé des divergences entre les militants. Sur le plan idéologique, avec H. de Man, Philipp, E. Berth, le socialisme évolue dans un dépassement du marxisme et une ouverture au spirituel. Il a connu la scission du néo-socialisme. Puis vint l'épreuve de la guerre imminente et la division entre munichois et anti - munichois ; la guerre enfin et l'armistice, avec l'option pour Vichy ou la Résistance. A un rythme accéléré les événements imposaient un tri parmi les idées et parmi les hommes.

Grâce à ses résistants et au prestige de son leader, L. Blum, auréolé par sa déportation, le socialisme aborde la période de l'après-guerre avec optimisme. Le succès lui semble promis. Tout le monde se dit socialiste ; on veut une société socialiste avec ses réformes de structure, ses nationalisations. Et cela n'empêche pas, quelques mois plus tard, le parti socialiste de connaître une chute inattendue.

C'est cette période d'après-guerre que nous voudrions parcourir rapidement, non pour en faire l'histoire, pas d'avantage dans un but politique, mais pour suivre le socialisme dans son évolution et le juger en chrétien. Le cadre restreint de cet article ne permet pas d'aborder la question spéciale du socialisme rural.

I. — La pensée de M. Léon Blum

L'année 1945 apportait le petit livre si suggestif et si dense de Léon Blum, *A l'Echelle Humaine*. Le préfacier nous l'apprend, les réflexions du leader socialiste, bien que livrées à la publicité à la fin des hostilités, datent de l'année qui suivit notre effondrement. Elles furent écrites dans les prisons successives de Bourrassol et du Portalet ; le livre était terminé au mois de décembre 1941.

Il y a, dans la première partie de l'ouvrage, tout un plaidoyer pour la politique du Parti socialiste et de ses chefs. Nous y arrêter ne serait pas conforme à notre but. Il est intéressant toutefois, en parcourant ces pages vivantes, d'y glaner maintes expressions de l'idéal qui anime leur auteur. Il montre la convergence entre les aspirations du peuple et les buts du parti et du syndicalisme socialistes.

« L'aspiration quasi unanime du pays réclame la suppression des monopoles et des privilèges, — c'est-à-dire la justice, — la substitution des hiérarchies naturelles et personnelles aux hiérarchies factices et héréditaires, — c'est-à-dire l'égalité, — la subordination des intérêts individuels au bien public, — c'est-à-dire l'organisation collective de la production et de la distribution des richesses, — la Paix, — c'est-à-dire l'ordre international. Le socialisme et le syndicalisme incarnaient à l'avance cette volonté régénératrice. Ils se trouvaient en correspondance avec le sens de l'évolution économique, puisqu'ils sont issus de cette évolution » (p. 94).

D'où ce dynamisme que l'on trouve chez d'humbles militants et la sympathie dont le socialisme a bénéficié dans les masses, tant du moins qu'il a été, à leurs yeux, le seul porteur de cette espérance.

C'est aussi la raison sur laquelle se fondaient les espoirs de M. Blum à cette heure sombre, où le socialisme avait disparu, comme volatilisé au feu des événements, et où le syndicalisme était absorbé dans l'organisation corporative de Vichy. Le socialisme, pensait-il, a subi d'autres crises ; il a toujours surnagé ; il renaîtra une fois de plus :

« Comment en serait-il autrement ? Le socialisme est une conception toute humaine, mais qui s'alimente, si l'on peut dire, de la nécessité des choses. Tel que l'a fait cette synthèse spirituelle de Marx et de Jaurès qui, depuis une trentaine d'années, compose son dogme, il se trouve au point d'intersection de toutes les idées - forces de notre temps. Quels sont les problèmes essentiels posés devant notre pays et devant tous les autres ?... Concilier le Droit des peuples avec la Paix, les Droits de l'Homme avec l'Ordre, combiner l'organisation collective de la production et de la consommation avec le développement des libertés personnelles. »

Puisque c'est la doctrine qui nous intéresse en ce moment, rapprochons de ce texte un autre passage où se trouve expliquée la double filiation de Marx et de Jaurès.

« Marx avait fourni à la volonté de lutte ouvrière le plus tonique, le plus puissant des réconforts ; je veux dire la conviction qu'une fatalité de l'histoire travaillait pour elle. Mais ce qui est fatal n'est pas forcément juste, n'est pas nécessairement satisfaisant pour la raison critique et pour la conscience morale. Jaurès alors avait montré que la Révolution Sociale n'est pas seulement la conséquence inéluctable de l'évolution économique mais qu'elle serait en même temps le terme d'une exigence éternelle de la raison et de la conscience humaine. C'est donc le Socialisme qui apporterait leur satisfaction complète et leur justification exacte aux devises glorieuses de la Révolution Française : Droits de l'Homme et du Citoyen, Liberté, Egalité, Fraternité... La conception matérialiste de l'histoire s'imprégnait de tout l'idéalisme républicain et humain » (p. 123).

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

Q. — J'ai sous les yeux une image de propagande de la Bse Maria Goretti, « *martire della purita.* » Pourriez-vous me dire s'il existe une vie en français de la Bienheureuse ; où pourrais-je me la procurer ?

R. — A. Gualandi et L. Tonini, *Une martyre de 12 ans : Marie Goretti*, in-12 de 48 p., 20 f., Apostolat de la Presse, 22, rue de Varenne, Paris-7e ; c'est le seul ouvrage en français que nous connaissions.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une bibliographie sur *l'Evolution du droit naturel et de la morale* (point de vue philosophique et biblique) ?

R. — Vous aurez avantage à étudier l'ouvrage du P. Taparelli, *Traité de droit naturel* (cf. sur lui, les thèses de R. Jacquin, *Le P. Taparelli d'Azeglio 1793-1862*, 2 vol., chez Lethielleux, 1943). Lisez G. Renard, O. P., *Le Droit, l'Ordre et la Raison*, — *Le Droit, la Justice et la Volonté*, 2 vol. in-12, Librairie du Recueil Sirey ; vous aurez peut-être intérêt à voir M. Hauriou, J. Bonnecase et G. Renard, *La cité moderne et les transformations du droit*, in-8 (Cahiers de la Nouvelle Journée), Bloud et Gay, 1925 ; — A. Gelin, *Les idées maîtresses de l'Ancien Testament*, in-8, Edit. du Cerf, 1948. Ceci vous orientera, sans doute, vers une bibliographie plus complète.

Q. — Pourriez-vous nous indiquer la référence à l'art. de M. L. Chaigne que vous citez dans la « Causerie sur les Revues », no du 7 octobre, p. 622 ?

R. — Il ne s'agit pas d'un article de revue, mais de l'art. *Bernanos (Georges)*, paru dans *Catholicisme*, fasc. IV, col. 1473-74.

Q. — Avez-vous un Manuel pour Enfants de Marie ?

R. — Prenez l'ouvrage suivant que vous trouverez aisément : *Manuel de la Congrégation des Enfants de Marie*, in-16 de 225 p., contenant : règlement, prières, messe, office, chants latins et cantiques, etc. ; relié, 25 f., port en plus.

Voyez aussi : *Manuel du Sacré-Cœur*, pour les Œuvres en union avec Montmartre, très pratique pour les cérémonies d'adoration, pour les premiers Vendredis du Mois, pour les offices du dimanche, pour les catéchismes de Communion, etc., in-16 de 275 p., 50 f., avec remise par quantités, port en plus ; ces deux vol. à l'Œuvre du Sacré Cœur, Basilique Saint-Donatien, Nantes (Loire-Inférieure).

Q. — Quel jour fête-on N.-D. de Liesse et en quel endroit ?

R. — Le pèlerinage le plus célèbre est celui de Notre-Dame de Liesse, au diocèse de Soissons (Aisne), le 18 août, — ou le lundi de la Pentecôte.

Mais il y a d'autres pèlerinages en l'honneur de N.-D. de Liesse *(Causa nostræ Lætitiæ)*. Voici la liste que donne la table des *Petits Bollandistes* : à Fleury (Aude), — Ignaucourt, Bayonvillers, Goyencourt (Somme), — Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), — St-Just-la-Pendue (Loire), — Mezel (Basses-Alpes), — Vérignon (Var), — au diocèse d'Agen, — au diocèse d'Annecy.

P. 161. — Remercions nos lecteurs qui nous ont rappelé des « *recettes pour charbon d'encensoir* ».

Rappelons celles indiquées dans l'*Ami*, 1938, p. 293-94 des couv.

Mentionnons celle d'un vénérable sacristain recommandant d'employer du charbon de bois *blanc* (peuplier, saule, etc., mais pas sapin) simplement éteint dans l'étouffoir et qui se rallume très bien à la bougie.

P. 166. — On annonce la parution prochaine, à la Librairie Ste-Marie (5, rue de la Source, Paris-16e), d'une édition de *Prime* et de *Complies*, en fascicules séparés pour fournir « matière d'une Prière du matin et d'une Prière du soir, prise dans le trésor du Psautier et de l'office divin. »

Cours d'accompagnement grégorien *par correspondance*, de l'abbé Portier.

Ce cours établi sur deux ans comporte : l'*Harmonie élémentaire* et le *Rythme* (1re an.), puis la *Psalmodie* et l'*Analyse Modale* (2e an.).

En principe, l'élève envoie un devoir tous les quinze jours, à une date fixée (sauf empêchement de sa part), ce qui lui permet de voir en dix mois chaque année les vingt chapitres qui la composent.

A la fin de chaque année l'élève, s'il le désire, peut passer un examen.

M. l'abbé Portier, aumônier du Collège Stanislas, 2, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e, donne tous les renseignements détaillés, sur demande.

Mgr Granger. — **Huit jours sous la conduite du St-Esprit.** — In-12 de 88 p., 100 f. — Lyon, Vitte.

Le pape Léon XIII appelait un jour le St-Esprit : « le grand Méconnu ». La raison de cette ignorance du peuple chrétien doit être cherchée principalement dans le fait que les prédicateurs abordent trop peu souvent cet aspect du dogme dans leurs instructions. Peut-être sont-ils embarrassés pour traiter un sujet qu'ils jugent trop ardu. Ce petit livre, de dimensions réduites, mais en réalité riche de doctrine, leur sera d'un précieux secours. Sous une forme schématique, en des canevas formant la substance de trente-deux sermons de retraite, il contient tout l'essentiel des données théologiques relatives au St-Esprit : la présence de l'Esprit divin dans l'Eglise et les âmes, ses dons, les fruits de son action, son chef-d'œuvre qui fut la Vierge Marie, enfin nos devoirs envers lui.

Joseph Thérol. — **Le vitrail de la Résurrection.** — In-12 de 222 p., 120 f. — Paris, Editions Saint-Germain, 55, boul. Gouvion-St-Cyr, 17e, 1948.

C'est un roman. Il commence en Galilée, à Capharnaum, environ huit jours après la Résurrection du Christ ; il se termine au soir de l'Ascension. Il met en scène des personnages évangéliques, y compris les Apôtres, Marie et même Jésus, mais ne leur prête que des sentiments et des paroles textuellement tirées de l'Evangile ou inspirées par lui. Quelques personnages épisodiques viennent égayer le récit : Jonas, père de Pierre et d'André, qui, vieux marin assis au bord de l'eau, devise avec son contemporain Zébédée, qu'il appelle familièrement « Tonnerre » : Jésus n'a-t-il pas dit un jour de Jacques et de Jean qu'ils étaient « Boanergès », c'est-à-dire fils du Tonnerre ? Il y a aussi un vieux berger qui dans un langage un peu fruste rappelle opportunément aux apôtres tentés par la tristesse le chant des Anges dans la nuit de Noël, le spectacle du Nouveau-né dans la crèche et l'arrivée fastueuse des Rois mages : car il était alors pasteur dans les vallées d'Ephrata et avait été témoin de ces choses, au point de reconnaître Marie le jour de l'Ascension. Il y a enfin la femme de saint Pierre, un peu trop vaniteuse et accaparante, et sa fille, que l'Evangile ne connaît pas et qui, heureusement, n'est qu'une ombre muette.

Le livre est bien écrit, respire l'amour du Maître, est tout pénétré de la lumière évangélique qu'il tamise comme le fait un vitrail pour la lumière du soleil. Qu'on prenne donc note de cet ouvrage pour le donner comme livre de prix, comme cadeau pour jeunes gens et jeunes filles, et pour le placer dans les bibliothèques circulantes. Il opérera sur les âmes à la manière d'un bon film qu'on aurait tiré de l'Evangile.

58e ANNÉE (6e SÉRIE) — N° 47 — 11 NOVEMBRE 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

NOTES SUR LE SOCIALISME ACTUEL

SOMMAIRE :

I. La pensée de M. Blum. — II. Le socialisme issu de la Résistance. — III. Remous et prises de positions. — Conclusion : attitude du chrétien.

Le Socialisme passe par une crise. Ce n'est pas la première fois. Avant la guerre, la présence du communisme à son aile gauche et les responsabilités du pouvoir ont accusé des divergences entre les militants. Sur le plan idéologique, avec H. de Man, Philipp, E. Berth, le socialisme évolue dans un dépassement du marxisme et une ouverture au spirituel. Il a connu la scission du néo-socialisme. Puis vint l'épreuve de la guerre imminente et la division entre munichois et anti-munichois ; la guerre enfin et l'armistice, avec l'option pour Vichy ou la Résistance. A un rythme accéléré les événements imposaient un tri parmi les idées et parmi les hommes.

Grâce à ses résistants et au prestige de son leader, L. Blum, auréolé par sa déportation, le socialisme aborde la période de l'après-guerre avec optimisme. Le succès lui semble promis. Tout le monde se dit socialiste ; on veut une société socialiste avec ses réformes de structure, ses nationalisations. Et cela n'empêche pas, quelques mois plus tard, le parti socialiste de connaître une chute inattendue.

C'est cette période d'après-guerre que nous voudrions parcourir rapidement, non pour en faire l'histoire, pas d'avantage dans un but politique, mais pour suivre le socialisme dans son évolution et le juger en chrétien. Le cadre restreint de cet article ne permet pas d'aborder la question spéciale du socialisme rural.

I. — La pensée de M. Léon Blum

L'année 1945 apportait le petit livre si suggestif et si dense de Léon Blum, *A l'Echelle Humaine*. Le préfacier nous l'apprend, les réflexions du leader socialiste, bien que livrées à la publicité à la fin des hostilités, datent de l'année qui suivit notre effondrement. Elles furent écrites dans les prisons successives de Bourrassol et du Portalet ; le livre était terminé au mois de décembre 1941.

Il y a, dans la première partie de l'ouvrage, tout un plaidoyer pour la politique du Parti socialiste et de ses chefs. Nous y arrêter ne serait pas conforme à notre but. Il est intéressant toutefois, en parcourant ces pages vivantes, d'y glaner maintes expressions de l'idéal qui anime leur auteur. Il montre la convergence entre les aspirations du peuple et les buts du parti et du syndicalisme socialistes.

« L'aspiration quasi unanime du pays réclame la suppression des monopoles et des privilèges, — c'est-à-dire la justice, — la substitution des hiérarchies naturelles et personnelles aux hiérarchies factices et héréditaires, — c'est-à-dire l'égalité, — la subordination des intérêts individuels au bien public, — c'est-à-dire l'organisation collective de la production et de la distribution des richesses, — la Paix, — c'est-à-dire l'ordre international. Le socialisme et le syndicalisme incarnaient à l'avance cette volonté régénératrice. Ils se trouvaient en correspondance avec le sens de l'évolution économique, puisqu'ils sont issus de cette évolution » (p. 94).

D'où ce dynamisme que l'on trouve chez d'humbles militants et la sympathie dont le socialisme a bénéficié dans les masses, tant du moins qu'il a été, à leurs yeux, le seul porteur de cette espérance.

C'est aussi la raison sur laquelle se fondaient les espoirs de M. Blum à cette heure sombre, où le socialisme avait disparu, comme volatilisé au feu des événements, et où le syndicalisme était absorbé dans l'organisation corporative de Vichy. Le socialisme, pensait-il, a subi d'autres crises ; il a toujours surnagé ; il renaîtra une fois de plus :

« Comment en serait-il autrement ? Le socialisme est une conception toute humaine, mais qui s'alimente, si l'on peut dire, de la nécessité des choses. Tel que l'a fait cette synthèse spirituelle de Marx et de Jaurès qui, depuis une trentaine d'années, compose son dogme, il se trouve au point d'intersection de toutes les idées-forces de notre temps. Quels sont les problèmes essentiels posés devant notre pays et devant tous les autres ?... Concilier le Droit des peuples avec la Paix, les Droits de l'Homme avec l'Ordre, combiner l'organisation collective de la production et de la consommation avec le développement des libertés personnelles. »

Puisque c'est la doctrine qui nous intéresse en ce moment, rapprochons de ce texte un autre passage où se trouve expliquée la double filiation de Marx et de Jaurès.

« Marx avait fourni à la volonté de lutte ouvrière le plus tonique, le plus puissant des réconforts ; je veux dire la conviction qu'une fatalité de l'histoire travaillait pour elle. Mais ce qui est fatal n'est pas forcément juste, n'est pas nécessairement satisfaisant pour la raison critique et pour la conscience morale. Jaurès alors avait montré que la Révolution Sociale n'est pas seulement la conséquence inéluctable de l'évolution économique mais qu'elle serait en même temps le terme d'une exigence éternelle de la raison et de la conscience humaine. C'est donc le Socialisme qui apporterait leur satisfaction complète et leur justification exacte aux devises glorieuses de la Révolution Française : Droits de l'Homme et du Citoyen, Liberté, Egalité, Fraternité... La conception matérialiste de l'histoire s'imprégnait de tout l'idéalisme républicain et humain » (p. 123).

Ce passage est extrait d'un examen de conscience. Car, si séduisant qu'ait été le socialisme, en fait, il a sombré. M. Blum le constate. Il en cherche les raisons. Il scrute son comportement dans les années d'avant-guerre. Laissant de côté la discussion politique, notre attention se fixe avec intérêt sur certains points de cet examen.

Le socialisme n'a-t-il pas favorisé « une perversion morale de la classe ouvrière » ? Plus explicitement n'a-t-il pas « altéré le sens du devoir par la revendication exclusive des droits » ? En habile avocat, L. B. plaide les circonstances atténuantes. Ce qui pervertit, c'est avant tout la misère et le chômage. D'autre part, l'ouvrier n'aurait pas cédé à l'esprit revendicatif, si la bourgeoisie lui avait accordé son dû. Cependant l'aveu est formel : le peuple s'est révélé incapable et indigne de prendre la succession de la bourgeoisie décadente :

« ...il aurait fallu... que sa supériorité morale fût éclatante et voilà ce qui a manqué. Il a manqué pour entraîner la nation, une générosité, une magnanimité, une prestance idéale, une évidence de désintéressement et de sacrifice à l'intérêt collectif, tout ce que Nietzsche appelle quelque part « le grand style de la morale », tout ce par quoi la morale touche à la religion et la propagande à l'apostolat. »

La chute du socialisme s'explique donc par une chute d'idéal moral. « Il y avait en nous quelque chose de trop arrivé ». Comment ne pas penser à ces sources qui ont été taries dans l'enseignement populaire ? Comment ne pas réfléchir à l'absence des chrétiens des masses prolétariennes ? En tout cas l'aveu du leader socialiste devient un appel et nous pouvons l'accueillir avec sympathie.

Ce souci de moralité par référence à des valeurs absolues, fournies par la conscience, est aussi un point qui sépare le socialisme du communisme. Ce dernier, dominé par l'intérêt du Parti, ne répugne à aucun moyen ; pourvu qu'il soit utile au Parti, le moyen devient licite. Par contre, on a vu un manifeste récent de la gauche socialiste repousser le recours à « des moyens indignes et que l'on sait tels, pour assurer dans l'avenir une fin plus noble »; et le même manifeste proclame son attachement à « l'acquis de justice, de lois morales et civiles, de garanties conquises de haute lutte au cours des siècles par tous les peuples contre toutes les tyrannies [1]. »

Dans un dernier chapitre de son livre, L. B. revient sur la nécessité d'une morale. La question posée est à peu près la même : « Le peuple sera-t-il digne de son destin ? Sera-t-il égal au rôle dont l'investit l'histoire ? » Et voici que ce marxiste avertit le peuple qu'il ne suffit pas de suivre l'évolution du monde, de coïncider avec le moment historique, d'accueillir une conjoncture économiquement favorable. Un communiste non plus n'assiste pas en spectateur et ne se laisse pas emporter passivement par l'histoire ; sa volonté pèse sur le cours des événements. Mais tandis que le communiste n'a d'autre règle que l'utilité du Parti, ici une exigence supérieure est invoquée ; le fait est jugé par la conscience. « Il faut que tout homme sincère soit tenu en sa présence de s'écrier non seulement : cela devait être, mais : il est juste, il est bon, il est beau que cela soit. »

« Le peuple français, comme tous les autres, n'accomplira sa mission, c'est-à-dire n'édifiera une société à son image, que dans la mesure où il aura cultivé et exalté en lui-même les vertus qui justifient toute primauté humaine : l'intrépidité, la générosité du cœur, la droiture de la conscience et de la raison, l'abnégation de la personne vis-à-vis du bien collectif » (p. 171).

Une morale individuelle du reste ne suffit pas. Il faut une morale pour les groupes, — politiques, sociaux, nationaux. Une démocratie n'est viable qu'en se soumettant « aux règles de la probité, de la bonne foi, de l'honneur ». Dans l'affrontement des partis, la fin ne justifie pas les moyens : « Aucun avantage, ni aucune nécessité ne justifient le mensonge... » De même l'ordre international ne peut subsister que sur la base de la « sainteté des contrats ».

Ainsi le socialisme, loin de renier les « valeurs morales » ou les « valeurs spirituelles », les exige. — Prenons acte de cet accord sur les données de la conscience. Sur de telles bases les hommes de bonne volonté peuvent travailler en commun pour un ordre humain, national et international. Nous ne méconnaissons pas pourtant ce qui nous sépare de l'auteur, lorsqu'il découvre le principe premier d'où jaillissent les impératifs de sa conscience : c'est l'idée d'Humanité substituée à celle de Dieu. Cette divergence profonde sur le plan de la métaphysique et de la foi n'empêche pas une collaboration sur le plan de l'action, à partir des postulats communs, tant du moins que le respect des personnes assurera une vraie liberté des consciences ; les conflits surgissent, lorsque la foi à l'Humanité devient un laïcisme sectaire et persécuteur.

Notons encore que pour L. B. la lutte des classes semble abandonnée. Elle fut nécessaire pour vaincre les résistances du capitalisme. Phase aujourd'hui dépassée. L'idée socialiste s'est diffusée dans des sphères très larges de la société contemporaine. Même avec l'Eglise romaine l'auteur reconnaît « un parallélisme de direction, une convergence possible d'efforts, et pour le moins une compatibilité. »

Le regard tourné vers l'avenir, le prisonnier de Bourrassol esquissait un programme de Démocratie populaire, de Démocratie sociale, d'Ordre européen et mondial.

La réforme sociale qui s'impose consiste à détruire le privilège économique de la bourgeoisie. Ce sera donc l'*expropriation !* Le mot est prononcé, mais adouci par un cortège d'épithètes : « expropriation légale, progressive, amiable, mais inéluctable, — expropriation qui ne sera réellement qu'une appropriation ».

Selon quelles voies se réalisera-t-elle ? Deux sont indiquées. La première est l'abolition du salariat, pour aboutir progressivement à un « système où les producteurs de tout ordre, chacun suivant leur capacité utile, seront associés dans la création et la consommation des richesses », ce qui est appelé « régime collectiviste ». — Si l'on veut. Sans nous effaroucher de l'étiquette, voyons la réalité sur laquelle nous pouvons être d'accord. L'encyclique *Quadr. Anno* souhaitait un assouplissement du contrat de salariat par des emprunts au contrat de société ; dans la même ligne, on peut tenter d'ex-

[1] Manifeste du R. D. R. ou Rassemblement Démocratique et Révolutionnaire, du 27 février 1948.

primer en une nouvelle forme de contrat les liens qui unissent en fait tous les producteurs.

L'autre solution, dans le cadre de la société capitaliste, est de garantir à chaque ouvrier le salaire vital, pleinement humain, donc familial, « car je soutiens que le salaire du mâle qui travaille doit assurer avec sa propre subsistance celle des siens, et je n'accepte aucunement que, pour entretenir le foyer l'appoint fourni par le travail de la femme et des « gosses » doive obligatoirement comme aujourd'hui s'ajouter au salaire de l'homme » (p. 132). Ce qui est appelé « Socialisme d'Etat ». — Une fois de plus, sans discuter l'étiquette, marquons notre accord sur le fond. Avec une réserve : pourquoi charger l'Etat de ce service, si la profession organisée peut s'en acquitter ?

La bonne marche de la Société exige que « chaque poste soit rempli par le plus apte ». Une réforme de l'éducation doit donc être envisagée, permettant cette accession du plus apte, cette mise en valeur de tant de richesses humaines enfouies. La question délicate, qui n'est pas soulevée dans cet ouvrage, sera de favoriser, et non de méconnaître et d'entraver la tâche de la famille, éducatrice naturelle de ses enfants. Fermons cette parenthèse et écoutons L. B. assigner comme but final du socialisme « l'instauration de l'égalité véritable ».

« L'égalité véritable ne méconnaît en rien les inégalités naturelles. Elle en tient compte au contraire ; elle les exploite. Elle consiste essentiellement dans l'utilisation exacte de chaque unité humaine dans le rapport juste de chaque individu avec son affectation sociale, toutes les tâches étant tenues pour également nobles; puisque toutes, en un sens, sont également utiles. Dans le capitalisme bourgeois, le passage d'une classe sociale à une autre était possible, et les exemples en étaient complaisamment exhibés. Il y avait des échanges entre les classes, mais ces échanges représentaient des accidents, non pas le jeu normal d'une loi. Qu'un ouvrier accédât à la propriété capitaliste, c'était un miracle ; qu'un bourgeois retombât au salariat manuel, c'était une tragédie. La Démocratie de demain devra tirer de chaque individu ce qu'il a de meilleur, en employant ses particularités naturelles sans nulle distinction de classe, c'est-à-dire sans nulle considération pour la caste, le clan, la race ou la fortune qui caractérisaient sa personne, ses parents ou ses aïeux. Le fils d'un forgeron, si son talent l'y a destiné, pourra comme aujourd'hui devenir ministre du peuple ou grand chef d'industrie. Mais le fils du grand chef ou du ministre, s'il n'est bon qu'à forger, sera forgeron » (p. 134-135)

La pensée socialiste reste imbue de l'idéal de liberté hérité de 1789 ; elle ne veut pas le sacrifier à n'importe quelle réussite économique. Selon a formule de L. B., le peuple français « veut combiner l'ordre économique et l'égalité sociale avec la liberté politique, civique, personnelle » (p. 136). Aussi le Parti sera-t-il sans cesse tiraillé entre l'individualisme diviseur et le totalitarisme organisateur. Tension qui peut le garder dans une voie de sagesse entre les extrêmes, mais à condition de justifier sa position par une philosophie cohérente, qu'il ne semble pas avoir, sur les rapports de la Société et de la Personne.

Pour être viables, les conquêtes sociales, que l'auteur groupe sous le titre de la « Démocratie sociale », devront s'intégrer dans « un ordre européen », mieux que cela, « dans un ordre humain, dans un ordre universel ». La démonstration n'est plus à faire.

Par la Société des Nations, les vainqueurs de 1918 ont prétendu organiser la Paix. M. Blum salue « cette création magnanime et magnifique » ; il n'en dissimule pas l'échec. Cet échec « fut une expérience [dont] le monde demain devra tirer la leçon. »

Quelles sont les raisons de cet échec ? Absence des grandes puissances comme la Russie et les Etats-Unis ; privation de la souveraineté et des organes nécessaires à sa fonction ; ainsi n'avait-elle ni autorité pour décider par elle-même, ni force matérielle pour faire exécuter. Ce diagnostic appelle comme remèdes autant de contre-propositions.

Après avoir envisagé le problème que posera l'intégration de l'Allemagne et de la Russie Soviétique dans le futur Corps International, le leader souhaite une autre présence. « C'est à Rome que je pense, au Saint-Siège Apostolique » (p. 154).

« Sa participation au même titre que celle des Etats-Unis serait par elle-même le signe le plus éclatant que, dans l'univers de demain, d'autres puissances compteront que les puissances temporelles. Sa coopération active permettrait de hausser sur un plan supérieur et de régler par des « concordats » généraux toutes ces catégories de litiges avec les Etats qui, à l'intérieur du cadre national, altèrent la vie politique et conduisent à d'insupportables conflits. Ce rôle conviendrait assurément à une Eglise qui est pacifique par essence, puisqu'elle incarne une religion de Paix et qui l'est aussi par fonction, si je puis dire, puisque sa constitution est d'ordre international. L'influence pontificale s'est toujours exercée et s'exerce encore en faveur d'une Paix organique fondée sur la justice, sur l'égalité des peuples et des hommes, sur la sainteté des contrats. »

Cet hommage et ce souhait n'empêchent pas l'auteur d'apercevoir des objections à cette participation. D'une manière curieuse, il imagine les répugnances de l'Eglise à siéger à égalité de droit avec les représentants d'autres confessions. Il ne s'agirait pourtant pas d'une réunion œcuménique où la foi et la constitution de l'Eglise seraient en discussion. Plus justement il se rend compte qu'elle ne pourrait pas, « fût-ce en tant que membre de la communauté, prendre parti pour un Etat contre un autre, c'est-à-dire pour certains de ses fidèles contre d'autres, alors qu'elle se tient pour leur mère commune. Elle ne l'a pas fait pendant l'autre guerre, ni pendant celle-ci : comment le pourrait-elle pendant la Paix ? » En effet, ajouterons-nous, sa mission est d'un autre ordre ; tandis que les Etats poursuivent un bien temporel, elle est gardienne et promotrice d'un bien surnaturel, le salut apporté par Jésus-Christ. Aussi ne pourra-t-elle pas intervenir « au même titre que les Etat-Unis », mais à sa manière propre, comme la conscience d'un monde éclairée par la foi du Christ.

II. — Le socialisme issu de la résistance

L'espérance qui soutenait le détenu du Portalet se serait-elle réalisée avec la Libération ? Si toute une fraction du socialisme s'est laissé séduire par un idéal national-socialiste, sacrifiant la liberté à l'illusoire bonheur par l'organisation, d'autres ont opté pour la liberté. Ils ont participé à la Résistance ; et dans les réseaux clandestins, des relations se sont nouées avec des Français venus d'autres points de l'horizon, épris comme eux de liberté. De ces rencontres et de ces luttes est sortie une aspi-

ration commune à une société rénovée, un regain de faveur pour le socialisme. « Aujourd'hui, presque tout le monde s'affirme socialiste », écrivait M. Jean Lacroix, peu après la Libération.

Cette poussée de foi socialiste ne s'accompagnait cependant pas d'une adhésion au Parti S. F. I. O. Tout au contraire, l'attitude de beaucoup est de méfiance. On lui reproche ses tares et son manque de vitalité. « C'est que, contrairement à ce qu'on pense généralement, il ne s'est pas recruté principalement dans les milieux ouvriers : ses membres ont été de plus en plus de petits et moyens fonctionnaires à tendances anarchistes et revendicatives, qui cherchaient l'assurance et craignaient par-dessus tout le risque » (p. 12).

En face du socialisme traditionnel, M. Lacroix, dans son opuscule que nous suivons [2], expose les tendances de ceux qui veulent un autre socialisme.

« Si nous analysons... les termes spontanément jaillis dans la discussion actuelle, il nous paraît qu'ils expriment trois sentiments assez différents, qu'ils répondent à trois idées-forces essentielles. Il y a d'abord les expressions de République du Travail et de Travaillisme, qui répondent à l'idée de lutte contre le règne de l'Argent et de prédominance du travail sur le capital ; il y a ensuite l'expression de socialisme humaniste qui répond à l'idée d'un progrès spirituel humain grâce à la fois à un perfectionnement et à une extension de la culture ; il y a enfin l'expression de socialisme libéral, qui répond à l'idée de sauver dans une économie socialiste, c'est-à-dire dirigée, la liberté spirituelle et la liberté politique, peut-être un minimum de libéralisme économique » (p. 20).

A. — *Travaillisme ou République du Travail.*

Son mot d'ordre pourrait être : primauté du travail. Ainsi se caractérise une civilisation nouvelle. Comme il y a eu jadis un monde dominé par la noblesse (primauté du Sang) et que lui a succédé le monde bourgeois (primauté de l'Argent), ainsi se prépare une civilisation où le primat appartiendra au Travail. Et déjà nous y entrons à grands pas : impossible de vivre sans travail. En parlant de Travail, les adeptes de ce courant n'envisagent pas seulement la tâche des ouvriers, mais néanmoins, d'une manière stricte, le travail économique, ce qui ne va pas sans difficulté.

Ce courant s'origine à la fois dans Saint-Simon, Proudhon et Marx. Dans le premier, il trouve un enthousiasme pour le travail industriel et une volonté d'organiser le monde grâce à l'effort collectif de production. Du second, il hérite une préférence donnée au travail plutôt qu'à la contemplation, tout le développement, toute la culture de l'homme devant s'obtenir par une réflexion sur son activité de métier. Enfin Marx le nourrit de cette idée que la raison qui fait la grandeur de l'homme n'est pas la raison spéculative, mais la raison ouvrière, celle qui s'applique au monde pour le conquérir et le transformer, transformant l'homme du même coup.

Primauté du Travail signifie d'abord primauté sur l'Argent. Jusque là le travail a été exploité par le capital. Il faut que le travail ait la primauté, c'est-à-dire qu'il soit rémunéré le premier et « que l'économie soit par conséquent mue plus par la satisfaction à donner aux besoins humains que par l'appétit du gain » (p. 56). Il faut aussi que le travail, qui trop souvent encore abrutit et dégrade, s'humanise ; et que l'ouvrier, par une participation à la gestion de l'entreprise, se sente « chez lui » et non traité en étranger. Enfin l'associationnisme ainsi retrouvé se couronnera par un fédéralisme qui empêchera les conflits entre les nations.

Primauté du Travail signifie aussi primauté sur la Contemplation. Là risque d'achopper le mouvement travailliste. Car, dit justement J. L., « faire du travail la valeur suprême, voire unique, ne serait pas moins dangereux que le mépriser » (p. 58). Le travail est aveu d'indigence, d'inachèvement ; il doit mener à un but, à un repos dans une plénitude. Il faut savoir pour qui ou pour quoi l'on travaille. D'autre part, si travailler c'est dégager et manifester les idées cachées dans la nature, la nature est-elle le seul livre où l'homme doive s'instruire ? Surtout que la nature est ici considérée au sens le plus étroit de nature extérieure à l'homme, celle qu'atteint et bouleverse l'effort économique. Enfin, si l'association humaine n'a d'autre but que de dominer le monde, comment ne pas y découvrir la semence des guerres futures ?

B. — *Socialisme humaniste.*

Le socialisme humaniste se présente avec un double souci « d'universalisme et de spiritualisme », souci double mais conjugué, l'un n'allant pas sans l'autre.

En quel sens parle-t-on ici d'universalisme ? Trop souvent dans le passé et encore aujourd'hui, le socialisme s'est présenté comme un parti de classe, le parti ouvrier ; sa révolution est la révolution prolétarienne. Certes il était et il reste urgent de s'occuper de la classe ouvrière ; abolir le prolétariat, cette condition inhumaine, est assurément une œuvre d'humanisme. Mais elle risque d'être conçue avec étroitesse et de manquer son but.

D'abord ne confondons pas, ce qui est trop fréquent, prolétaire et ouvrier. Ce qui caractérise le prolétaire, c'est plus que le risque et l'incertitude du lendemain (qui ne l'éprouve ?), plus même que d'être « dépersonnalisé par la machine » (Romier), c'est proprement, suggère J. L., d'être ce « déshérité absolu » ou ce déraciné, qui se trouve comme un étranger dans sa patrie, dans la société humaine. En ce sens, convient le même auteur, la notion de prolétariat est une notion-limite, qui jamais ne se trouve pleinement réalisée.

Le socialisme humaniste s'attaque donc à ce problème du prolétariat pour le faire disparaître. Mais il faut ici élargir ses vues. Le vrai problème est « celui d'une intégration organique de toutes les classes sociales et de tous les individus à la France ». Préoccupation universaliste, qui d'ailleurs ne justifie pleinement son titre qu'en dépassant les cadres d'un nationalisme étroit, qui se poserait en rupture avec l'humanité. Mais « le patriotisme lui apparaît comme la condition d'accès aux valeurs supérieures universellement humaines. »

La Patrie en effet est un patrimoine auquel doivent participer tous ses fils : richesse culturelle faite de science accumulée, de principes moraux éprouvés par une longue tradition. Les types de culture varient d'une patrie à une autre, ou d'une nation à une autre ; ce sont là nuances à travers lesquelles se manifeste et se livre une richesse com-

[2] Jean Lacroix, *Socialisme ?* (Edit. du Livre Français).

mune. Par sa culture nationale l'homme est véritablement éveillé et intégré à l'univers humain.

L'homme n'est d'ailleurs pas passif ; il n'a pas à se laisser modeler docilement par ses éducateurs ; il doit se réaliser lui-même, se conquérir, s'achever par un effort personnel. Il est en quête perpétuelle de vérité, d'idéal, d'un mieux jamais atteint, si bien « qu'il n'y a pas de vraie culture sans un sentiment aigu de la justice et de la charité ». Recherche décourageante pour l'isolé ; elle requiert l'ouverture, l'intérêt à l'égard d'autrui ; recherche commune, orientée par l'amour.

« Ainsi retrouvons-nous cette foi en l'homme qui nous a paru essentielle même au socialisme le plus traditionnel, mais qui chez lui si souvent dévie. Il n'y a de culture véritable que dans la mesure où il y a vie intérieure et cette vie intérieure comprend des éléments esthétiques et moraux aussi bien qu'intellectuels. Tout principe d'exclusion est signe d'inintelligence et l'intelligence vraie est une valeur de communion universelle qui ne va pas sans amour. C'est dans cet humanisme profond que le socialisme a toujours trouvé la source d'un fondamental optimisme et l'espérance d'une paix définitive, d'une association de tous les hommes, d'une réconciliation de l'humanité avec elle-même » (p. 68).

La tentation du socialisme, à laquelle il a trop souvent cédé, est un optimisme qui croit le progrès fatal et rectiligne. Erreur qui énerve les caractères et ôte le goût de l'action. Le progrès est le fruit d'un effort, d'un engagement désintéressé et viril. Culture suppose vie intérieure. A condition de le comprendre, le socialisme humaniste « échappe à la pire tentation des partis socialistes : il n'aspire plus seulement à organiser, mais à former des hommes ».

La promotion ouvrière pose avec acuité la question d'une culture ouvrière. J. Lacroix écarte deux erreurs : celle d'une culture radicalement opposée à ce qu'on appelle la « culture bourgeoise » dont on proclame la faillite, et celle d'une simple accession de la classe ouvrière à la culture bourgeoise. Il faut à la fois mettre à la portée de la classe ouvrière les richesses de l'humanisme traditionnel et libérer les richesses originales que cette classe porte en elle et dont elle prendra conscience dans une meilleure connaissance de sa propre histoire, l'histoire du travail. Il s'agit de réunir en une synthèse « la culture et l'expérience ».

Un souci de spiritualisme doit donc animer cette élaboration d'une culture nouvelle. Ainsi l'homme accède-t-il en profondeur aux valeurs universelles.

C. — *Socialisme libéral.*

Deux mots dont l'accouplement jure, tant ils semblent contradictoires. Qui dit socialisme dit organisation ; donc, peu ou prou, contrainte. Qui dit libéral exprime un désir de liberté, d'affranchissement. Et pourtant la vie en société impose à l'homme les contraintes de l'organisation, sans l'amener à renoncer à la liberté, mieux que cela, elle doit garantir sa liberté.

J. L. rattache ce mouvement au système de Fourier. Il n'en retient que les intuitions durables, débarrassées des utopies qui les ont discréditées. Fourier l'a bien vu, « être libre, c'est d'abord pouvoir s'épanouir dans son travail ». Le problème auquel il s'est attaqué est celui, repris de nos jours, de la joie au travail.

Une première condition de liberté est que le travail ne soit pas dans son ensemble réglé par un pouvoir dictatorial, totalitaire. S'il faut certaines nationalisations, il est nécessaire de maintenir un secteur libre où s'exercent l'esprit d'initiative, la liberté de création avec ses risques, mais aussi ses multiples avantages du point de vue de l'homme. — Une deuxième condition est que le travail lui-même soit attrayant, que l'homme puisse s'y intéresser, s'y sentir dans un rôle d'homme. Très bien, mais comment ne pas se défendre d'une inquiétude à propos de cet attrait ? N'a-t-on pas vu des emballements collectifs, des attraits factices, créés par une puissante et savante propagande ? L'homme a connu l'illusion de la liberté ; il a cru « participer » à une grande œuvre. Etait-il vraiment libre ?

Sur ce terrain de l'intérêt et de la joie au travail, le socialisme libéral donne la main au travaillisme. Il vise plus loin : assurer à l'homme « un certain libéralisme politique », à la faveur d'une certaine liberté économique. Deux moyens se présentent à l'auteur, non pas exclusifs, mais complémentaires.

Le premier moyen est l'éducation. Il faut former des hommes capables d'assumer des responsabilités, « capables de se prendre en charge ».

« Voulant réaliser dès ici-bas une organisation définitive, le socialisme traditionnel a trop souvent coïncidé avec ce que nous appellerions volontiers *l'hérésie du bonheur*. Le socialisme comme l'a bien vu Dostoïevski dans la *Légende du Grand Inquisiteur*, a trop longtemps cru que son but était d'établir le bonheur sur terre, en supprimant l'effort, en voyant la liberté plus dans la revendication que dans le sacrifice et il n'a guère été qu'un projet de vaste organisation qui serait chargée de distribuer le bonheur aux hommes. D'où son échec. Il est trop vrai que les hommes ne demandent qu'à être déchargés d'eux-mêmes : ils se ruent à la servitude. Si c'est ce besoin que le socialisme veut satisfaire, il ne le peut qu'en tuant en l'homme même son humanité. Etre spirituellement libre, au contraire, c'est avoir la responsabilité de soi-même, c'est-à-dire vraiment répondre de soi, se prendre en charge : est-il plus lourd fardeau ? La liberté est difficile à porter, parce qu'il est lourd de se porter soi-même ; mais l'individu ou le groupe qui préfèrent le bonheur à la liberté ne méritent plus de vivre » (p. 80-81).

Le second moyen consiste en « l'établissement de certains freins institutionnels destinés à empêcher les empiètements de l'Etat et ses abus de pouvoir ». Les constitutions démocratiques contiennent de ces clauses garantissant les libertés individuelles. En outre l'individu a besoin d'être protégé par tout un réseau de sociétés intermédiaires : famille, syndicat, profession, commune, associations diverses. C'est dans ces groupes que l'homme exerce une action à sa mesure, prend des responsabilités, se sent protégé et enrichi par l'animation du groupe. « Le danger pour la liberté personnelle ne vient pas de la constitution de groupes multiples et forts, mais de la prédominance de l'un d'eux ; ce qui est à craindre, ce n'est pas le groupe fort, c'est le groupe unique. » C'est poser le principe du pluralisme.

Telles sont les différentes tendances du socialisme nouveau d'après la Libération. Elles sont exposées par J. Lacroix avec une sympathie et un désir de les faire aboutir à cet « humanisme intégral » qu'il souhaite.

III. — Remous et prises de positions

Malgré le prestige personnel de M. Blum et la poussée de ferveur socialiste qui marque la fin de la guerre, ceux qui décelaient une désaffection pour les anciennes formations socialistes ne se trompaient pas. Les années qui viennent de s'écouler ont été marquées par une régression des effectifs et une crise du Parti socialiste.

A. — *Les faits*

Le recours au corps électoral est symptomatique. Or les élections municipales d'avril et cantonales de septembre 1945 furent assez favorables. Le Parti bénéficiait d'une certaine confusion et de désistements au deuxième tour qui lui assurèrent une belle position. Une grosse déception l'attendait en octobre de la même année, pour la désignation des députés à l'Assemblée Constituante : la S. F. I. O. venait au troisième rang seulement avec 140 élus ; en avril 1946, lors de la nouvelle consultation, ce nombre tombait à 120 ; enfin, en novembre 1946, elle n'aurait pas atteint la centaine sans l'appoint des députés élus par les colonies. Les élections municipales qui ont eu lieu depuis ont confirmé cette décadence ; beaucoup de mairies détenues par les socialistes ont passé au R. P. F. ou ont été maintenues contre les communistes grâce à l'appui des autres partis (cf. *Travaux de l'A. P.*, juillet 1948, p. 547-548).

Outre cette régression, on constate une crise au sein du socialisme. Dans le parti politique, elle s'est manifestée par une série de dissidences. Les Jeunesses Socialistes, espoir du parti, mais violemment opposées aux orientations politiques de celui-ci, se sont détachées en juin 1947. Le Comité Directeur du Parti ayant prononcé la dissolution du Bureau National des J. S., les membres de ce dernier refusèrent de se soumettre. Indépendants désormais, on les voit pencher vers l'unité d'action avec la Jeunesse Communiste Internationale (J. C. I.).

Cette rupture en entraîna une autre au sein du Parti lui-même. M. Yves Dechézelles, qui n'avait pas voulu s'associer à la dissolution du Bureau J. S., quitta le Parti et fonda, le 6 décembre 1947, un nouveau groupe, l'Action Socialiste et Révolutionnaire (A. S. R.) de tendance trotzkyste.

Au début de l'année 1948, un certain nombre de militants, lassés de la politique de « trahison » des parlementaires socialistes et désireux de retrouver l'audience populaire, décident la fondation du Mouvement Socialiste Unitaire et Démocratique (M. S. U. D.). Leur programme est en gros celui des communistes, s'en distinguant toutefois par leur goût de la liberté.

Enfin voici le R. D. R. ou Rassemblement Démocratique et Révolutionnaire, dont le Manifeste parut dans *Franc-Tireur* du 27 février 1948. Ce n'est pas un parti ; il ne fait pas dissidence ; il affirme son désaccord avec la « Troisième Force ». Comme elle, il est Démocrate, fidèle aux droits de la personne humaine ; mais il s'affirme Révolutionnaire, cherchant le triomphe du bien commun sur les intérêts de quelques-uns, tandis que la Troisième Force dit-il, s'est compromise et maintient une organisation sociale injuste. (*Travaux A. P.*, avril 1948, p. 310-313).

Ces divers groupes ont été mentionnés pour leur valeur de symptômes. Ils n'ont pas encore l'organisation implantée localement, soutenue par ses militants de base, branchée par eux sur les nécessités concrètes.

Tandis que se révélait cette crise dans le Parti, une autre plus grave éclatait sur le plan syndical et aboutissait à une nouvelle scission de la C. G. T. La situation se présentait autrement. Car la C.G.T. réalisait une fusion d'éléments communistes, socialistes et autres. En fait les communistes s'y étaient taillé la part du lion et leur influence s'y faisait puissamment sentir.

Elle n'était cependant pas unanimement acceptée. Ce refus engendra un pullulement de syndicats autonomes, en réaction contre la politisation du syndicalisme et sa subordination à Moscou. Ainsi apparurent successivement des syndicats autonomes au Métro, chez Renault, dans les P. T. T., chez les Cheminots. Forts de ces réactions, les minoritaires restés à la C.G.T. durcirent leurs positions ; groupés autour de *Force Ouvrière*, ils pensèrent reconquérir une plus grande influence sans quitter la grande centrale ouvrière. Les grèves de la fin de 1947 et leur exploitation politique précipitèrent les événements. La rupture fut décidée le 19 décembre 1947 et apparu la nouvelle C.G.T. - Force Ouvrière, plus apparentée idéologiquement avec le socialisme. Il fallut évidemment du temps pour reconstituer des Fédérations professionnelles et des Unions départementales. La C.G.T. - F.O. a été officiellement constituée dans son congrès des 12 et 13 avril 1948.

B. — *Les Causes.*

Les publicistes n'ont pas manqué de rechercher les causes de cette crise du socialisme. Elles sont multiples. Pour s'en tenir aux causes générales, les incertitudes du socialisme lui ont été fatales : incertitudes en face des problèmes actuels, conséquences de ce tiraillement interne que nous avons déjà relevé dans les doctrines socialistes.

Les événements ont demandé aux parlementaires socialistes de se prononcer pour ou contre le dirigisme, pour ou contre l'unité d'action avec le communisme. Il est facile de se prononcer tant que le débat reste idéologique ou que l'on se place dans l'opposition. Avec l'exercice du pouvoir, l'option s'impose avec toutes ses difficultés et tous ses risques. Dirigisme ? Jusqu'où ? et la liberté sera-t-elle sacrifiée à l'organisation ? Et si l'on sauvegarde la liberté, n'assure-t-on pas le maintien du capitalisme ? Dans la conscience du socialiste, c'est le débat entre le libéral et le révolutionnaire.

Poursuit-on l'unité d'action avec le Parti communiste, cet accord paraît une duperie au profit de l'impérialisme russe. Se décide-t-on à la rupture, on semble briser l'unité ouvrière et ainsi trahir la cause du prolétariat. En fait le parti socialiste n'est plus prolétarien que de doctrine et d'étiquette ; ses adhérents ne le sont guère d'avantage : il recrute des fonctionnaires et des petits bourgeois ; or cette classe moyenne, dont Marx n'avait pas prévu le maintien, est une clientèle que se disputent divers partis.

C. — *Quelques prises de positions caractéristiques.*

Au milieu de ces remous, qu'est devenue la pensée socialiste ? Les espoirs d'un nouveau socialisme

se sont-ils vérifiés ? Ont-ils réussi à se dégager des positions traditionnelles ?

Les débats autour de la Nouvelle Constitution ont permis un affrontement doctrinal. Voyons quelles furent les positions sur ces sujets capitaux que sont : la propriété, la famille, l'école ?

1° *Sur la propriété.* — Les orateurs socialistes (MM. Depreux et Arrès-Lapoque) soutiennent qu'il n'y a pas de droit naturel de propriété. La propriété « dérive du droit social » ; elle est une « institution sociale » et donc en pleine et totale dépendance de l'Etat. Dans l'explication de vote qui précéda le scrutin, M. Depreux révéla clairement les intentions socialistes : « Nous voulons autant que quiconque le respect absolu du droit de propriété, fondé sur le travail et l'épargne ; nous condamnons avec la dernière énergie la propriété capitaliste qui est oppressive et nous nous réservons, bien entendu, la possibilité de transformer le régime de propriété capitaliste en un régime de propriété collective » (cité dans *Travaux*, n° 7, p. 5). Il y a donc équivoque sur la notion de droit naturel : car sur quoi serait fondé ce « respect absolu », sinon sur un droit naturel ? Imprécision sur les rapports entre un droit et les abus de ce droit, ou équivoque entre un droit et une exploitation abusive de ce droit.

2° *Sur la famille.* — L'extrême-gauche et la gauche ont été d'accord pour repousser l'amendement réclamant l'addition des mots : « la famille fondée sur le mariage » (19 mars 1946) ; même refus pour l'amendement réclamant pour la famille « les conditions nécessaires à sa stabilité ».

Le droit à la formation de l'enfant est aussi dénié à la famille, au nom des droits de l'enfant. « On a parlé avant moi, à cette tribune, du droit du père de famille. Il n'y a pas de droit du père de famille. Il y a seulement le devoir du père de famille... L'enfant, dès sa naissance, a droit que l'on respecte sa liberté. Le père doit la respecter ; l'Etat doit la respecter. Et cette liberté sacrée de l'enfant, c'est sous la garantie de la communauté nationale qu'il faut la placer. » Ainsi parlait M. Cot, applaudi par la gauche, l'extrême-gauche et divers autres bancs du centre. Or pratiquement la communauté nationale est représentée par l'Etat, bien que l'orateur se soit défendu d'attribuer des droits à l'Etat en cette matière. Et comment le père de famille accomplira-t-il ce devoir qu'on lui reconnaît, si son exercice ne lui est pas garanti par des droits corrélatifs ?

3° *Sur l'école.* — La liberté d'enseignement n'a pas été inscrite dans notre Constitution. On s'en est tenu au statu-quo, qui est en fait un régime de liberté scolaire. Concession temporaire, résultat d'une transaction, les partis de gauche n'ayant pas caché leur intention d'aboutir au monopole de l'enseignement.

Les débats de la seconde Constituante ne modifièrent pas ces positions. Ils nous valurent cependant de la part de M. Philipp, socialiste, président de la Commission, cette déclaration : « Nous n'avons pas mis dans notre texte le mot « neutralité », parce qu'il est inutile ; la laïcité de l'Etat, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais la laïcité de l'école, c'est la neutralité respectueuse de toutes les opinions et de toutes les croyances » (cité dans *Travaux A. P.*, nov. 1946, p. 6).

Plus récemment divers incidents ont révélé ce qu'il reste encore de sectarisme dans les parlementaires de gauche. Après la laïcisation des écoles des Houillères, ce fut le fameux décret Poinso-Chapuis (22 mai 1948). Ce décret, par son art. I, chargeait l'Union Nationale des Associations Familiales et les Unions départementales et locales, « de créer et de gérer tous services destinés à aider les familles éprouvant des difficultés matérielles pour l'instruction de leurs enfants. » L'art. 2 stipule que les ressources affectées à ce service sont constituées « par les subventions publiques et privées qui leur sont allouées, ainsi que par les dons et legs ».

Les socialistes du parlement, unis aux communistes, réclamèrent l'abrogation du décret ; c'est encore l'abrogation qu'exigeait à une forte majorité le Congrès socialiste de juillet dernier. Ils y voyaient une atteinte au principe de la laïcité. Il ne s'agit pourtant que d'aider les familles responsables de l'éducation de leurs enfants et donc libres du choix de l'école.

Conclusion

Témoins de cette évolution du socialisme, les chrétiens s'interrogent. Est-il désormais compatible avec la profession chrétienne ? Le socialisme a été condamné jadis ; mais aucune condamnation n'est irrévocable, *à condition que soient amendés les points* qui méritaient condamnation. De Léon XIII à Pie XI, la condamnation s'est nuancée. Pie XI marque un accord, une convergence sur plusieurs points ; il maintient néanmoins la condamnation du socialisme, « parce qu'il repose sur une théorie de la société qui lui est propre et qui est incompatible avec le christianisme authentique » (*Quadr. Anno*). Sur ce dernier point, n'y a-t-il pas eu amendement ? Ce socialisme, dont M. Lacroix a exprimé les orientations, ne se rapproche-t-il pas sensiblement de la conception chrétienne de la société ? Et Pie XI s'il l'avait connu, aurait-il affirmé aussi fortement que « personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste » ? S'il est difficile de répondre sans hésitation à de telles questions, c'est cependant déjà quelque chose qu'on puisse se les poser et un chrétien ne peut que s'en réjouir.

M. Blum a présenté aussi un socialisme ouvert aux forces spirituelles, en convergence avec la lutte de l'Eglise pour la justice et la paix. Il faut cependant laisser à l'auteur son interprétation des données de la conscience par une substitution de l'Humanité à Dieu comme premier principe. En tant qu'exclusive de Dieu, cette idée est évidemment incompatible avec notre *Credo*. En outre, exprimant d'abord l'Humanité, idéal vers lequel tend la personne et qui parle par les dictamens de la conscience, elle risque de glisser à la représentation d'une Humanité incarnée dans telle société et à laquelle l'homme devra « se soumettre totalement » ; ainsi se trouve-t-on ramené à un socialisme en contradiction avec le christianisme.

Il faut ajouter que les grandes lignes du tableau dessiné par L. B. laissent imprécis plusieurs points qui nous tiennent à cœur. Sur ces points (famille, écoles, laïcité), on a vu que le groupe politique socialiste n'a pas bougé. La peur de se compromettre avec les « cléricaux » ou de laisser entamer

le principe de la laïcité, entendue comme laïcisme, le figent dans une attitude d'hostilité à l'Eglise.

Il n'en reste pas moins que, dans la mesure où il y a convergence des buts et des méthodes, une action commune sur un programme pratique et précis reste possible, selon les termes de la Lettre de la S. C. du Concile à Mgr Liénart (1929). Ainsi la C.F.T.C. fait cartel avec la C.G.T. - F.O. pour une campagne de revalorisation du pouvoir d'achat. Il faut espérer que, par l'action commune, les incompatibilités s'amenuiseront, tandis que les convergences s'affirmeront. Ne faut-il pas souhaiter la rencontre de toutes les bonnes volontés, afin que soit menée plus efficacement la construction d'un régime social plus juste ?

A. TILLET.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Comment comprendre la réponse du catéchisme définissant la messe : « le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ offert à Dieu... pour représenter, *renouveler* et appliquer le sacrifice de la croix ? » — *Renouveler* semble inexact, car le sacrifice de la croix n'a pas à être renouvelé, il existe pour toujours...

R. — Si l'on voulait pousser à l'extrême l'objection de notre consultant, on en arriverait à l'hérésie protestante ainsi formulée dans l'art. 3 proposé à la discussion des Pères du concile de Trente : « C'est proférer un blasphème à l'adresse du très saint sacrifice offert par le Christ sur la croix que de croire que les prêtre offrent de nouveau, à la messe, le Fils de Dieu à Dieu le Père [1]. »

L'intention de notre consultant, certes, ne porte pas sur la doctrine, mais simplement sur l'expression. Comment affirmer que la messe « renouvelle » un sacrifice qui ne peut être renouvelé ?

Il est bien évident, en effet, que le sacrifice de la croix est unique. Le concile de Trente l'affirme, se faisant ici l'écho de S. Paul et de toute la tradition chrétienne : « Le Christ s'est offert lui-même *une seule fois* sur l'autel de la croix d'une manière sanglante » (Sess. XXII, c. 2). Déjà, dans le c. 1, le concile avait déclaré que « notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ dut s'offrir lui-même *une seule fois* à Dieu son Père par sa mort sur la croix, en vue d'y réaliser une rédemption éternelle [2]. » A la base du dogme du salut, se trouve l'oblation sacerdotale du Christ sur la croix. Répondant aux assertions protestantes, le concile marque expressément que, conformément à l'épître aux Hébreux, cette oblation devait être unique et son efficacité à jamais définitive. Mais il ajoute aussitôt que le Christ a voulu « laisser à son Epouse bien-aimée l'Eglise, comme le réclame la nature humaine, un sacrifice visible, propre à *représenter* ce sacrifice sanglant qui allait s'accomplir une fois pour toutes sur la croix, à en *prolonger le souvenir* jusqu'à la fin des siècles, ainsi qu'à en *appliquer la vertu salutaire* à la rémission de nos péchés quotidiens... » (Sess. XXII, ch. 1). Sacrifice qui doit être réitéré, selon l'ordre donné à la Cène : « Faites ceci en mémoire de moi ». Et c'est Jésus, prêtre principal, qui « par le ministère des prêtres visibles offre *maintenant* ce sacrifice, lui qui s'offrit *alors* lui-même sur la croix, la seule différence étant dans la manière de l'offrir » (Sess. XXII, c. 2).

Nous n'avons pas, il faut le reconnaître, l'expression « renouveler » dans le texte du concile de Trente ; mais le sens que le catéchisme attache à ce mot se trouve bien dans l'opposition de l'*alors* et du *maintenant* qu'on vient de lire. Il y a maintenant, et à chaque fois que se célèbre la messe, une offrande nouvelle (renouvelée) du même sacrifice qui s'offrit *alors* au Calvaire ; mais cette offrande nouvelle diffère de la première par la manière non sanglante qui la caractérise. Et cette offrande nouvelle du sacrifice unique du Christ constitue elle-même un sacrifice véritable, le sacrifice de la Nouvelle Loi : « Si quelqu'un dit que dans la messe n'est pas offert à Dieu un vrai et propre sacrifice..., qu'il soit anathème » (Can. 1). Il ne s'agit dons pas de « renouveler » un sacrifice sanglant, offert une fois pour toutes, mais l'offrande en est renouvelée, sous une forme mystique et non sanglante [3].

C'est donc très légitimement que le catéchisme définissait la messe comme on l'a lu plus haut. Nous-même, peut-être avec des nuances utiles, avions jadis proposé de la messe la définition suivante, où le mot « renouveler » se lit également : « Le sacrifice de la messe est l'acte par lequel Jésus-Christ, chef de l'Eglise, prêtre principal, par le ministère du prêtre visible, s'offre mystiquement sur l'autel dans la séparation sacramentelle de son corps et de son sang sous les espèces eucharistiques, *renouvelant* ainsi d'une façon non sanglante l'oblation sanglante du Calvaire, pour nous en appliquer les mérites [4]. » Il est bien évident que cette définition, peut-être trop théologique, n'est pas à la portée d'enfants du catéchisme. Aussi la nouvelle édition du catéchisme national, s'inspirant sans doute du texte de Trente, abandonne le mot « renouveler » et définit la messe plus simplement : « le sacrifice dans lequel Jésus-Christ s'offre à Dieu son Père, comme victime pour nous, par le ministère des prêtres ». Et Jésus, ajoute le catéchisme, a institué ce sacrifice « pour rappeler *et continuer* tous les jours le sacrifice de la croix [5] ».

A. M.

[1] Texte extrait de Mélanchton, *Loci communes*, 2a ætas, *Corp. reform.*, t. XXI, p. 479-480 ; 3a ætas, p. 873-876 *passim ; Apologia confessionis*, a. 24, dans *Symbolische Bücher*, p. 252-256, 267 ; Calvin *Institution chrétienne*, l. IV, XVIII, *Corp. reform.*, t. XXXII, p. 1057 sq. — Textes dans Theiner, *Acta genuina SS. Conc. Trid.*, t. I, p. 602 sq.

[2] Nous nous servons ici de notre traduction, dans *Les décrets du concile de Trente*, Paris, Letouzey, 1938, p. 426, 441, 445.

[3] Nous n'examinerons pas la question controversée entre théologiens, touchant l'identité du sacrifice de la croix et du sacrifice de la messe, pour expliquer l'unité de ce sacrifice. Il suffira de rappeler la thèse générale admise par tous : la messe n'est sacrifice que *relativement* à la croix. Voir, sur cette controverse, l'*Ami*, 1926, p. 470-475 ; 1927, 529-535.

[4] D. T. C., t. X, col. 1286.

[5] *Catéchisme national*, nouv. édit., 1947, réponses 213 et 214.

Q. — Les canons du concile de Carthage (418), du concile d'Orange, de certains concile de Tolède, doivent-ils être tenus comme de foi catholique ?

Dans l'affirmative, l'*Ami* voudrait-il expliquer brièvement pour quelles raisons ?

R. — La réponse affirmative s'impose. Avec quelques nuances explicatives pour chacun des conciles.

1° *Concile de Carthage* (1er mai 418). — Ce concile, après la période d'hésitation qui caractérise le début du pontificat de Zozime, fut approuvé par ce pape dans l'*Epistola tractoria* qui condamne définitivement les deux hérétiques, Pélage et Célestius. Cette approbation pontificale, à laquelle s'ajoute l'emploi fait des canons du concile par toute la tradition catholique, notamment par le concile de Trente, indique très nettement que les définitions du concile engagent la foi catholique.

2°*Deuxième concile d'Orange* (529). — Il faut en dire autant des décisions du second concile d'Orange contre les semipélagiens. Ici cependant quelques nuances doivent compléter cette affirmation générale. Césaire d'Arles avait envoyé à Rome par l'abbé Arménius les décisions du concile, et ces décisions devaient être confiées à Boniface archidiacre afin d'obtenir par lui du pape Félix IV la confirmation que désirait beaucoup Césaire. Sur les entrefaites, Félix mourut et Boniface lui avait succédé. Devenu pape, Boniface ne différa pas de satisfaire au désir de Césaire et lui envoya la lettre d'approbation demandée. Cette lettre se trouve dans la *P. L.*, t. 65, col. 31. Dans cette lettre, le pape se prononce nettement contre le principe des semipélagiens, que, sans la grâce divine prévenante, et par leurs propres forces, certains hommes peuvent arriver à la foi en Jésus-Christ. Puis vient l'approbation explicite : « *Quapropter affectu congruo salutantes, supra scriptam confessionem vestram consentaneam catholicis patrum regulis approbamus.* » Le mot « confessionem vestram » doit-il s'interpréter de la seule confession de foi finale ou de tout l'ensemble des *capitula* ?

« Le mot *confessio* n'oblige pas à croire qu'il s'agit seulement de la profession de foi placée après les *capitula* : car, dans le fait, tout le procès-verbal forme une sorte de profession de foi, et l'épilogue qui a plus particulièrement cette forme n'est pas par lui-même un tout complet et à part ; dès les premiers mots on voit qu'il se rattache aux vingt-cinq *capitula*. Il est vrai que, dans sa propre lettre, le pape cite également les passages de la Bible qui se retrouvent dans l'épilogue ; mais immédiatement après il cite aussi les paroles de Notre-Seigneur dans S. Jean (xv, 5), et il les cite d'après les Pères d'Orange, quoique ces paroles ne se trouvent pas dans l'épilogue, mais bien dans le ch. 7. Il cite de la même manière un passage des Proverbes (vii, 35) et un autre des Psaumes (lviii, 11) qui se trouvent dans les *capitula* (4 et 14). (Hefele-Leclercq, *Hist. des Conciles*, t. ii, p. 1107-1108).

La dernière référence au ch. 14 nous permet de formuler une seconde remarque. Les 25 capitula du concile d'Orange n'affectent pas tous la même forme. Les huit premiers sont des définitions expresses avec des clausules finales qui, sans être l' « *anathema sit* » habituel, ont un sens équivalent. Les dix-sept autres canons sont des sentences empruntées toutes (sauf le can. 10) à Prosper d'Aquitaine. Elles énoncent une doctrine catholique, certes, mais n'étant pas formulées comme le sont les définitions proprement dites, tel canon, le 22e en l'occurrence, est susceptible de recevoir des interprétations divergentes. Cela n'enlève rien à sa valeur doctrinale, pas plus que les interprétations des théologiens sur la nature de l'*auxilium speciale* nécessaire à la persévérance n'enlèvent rien à la valeur dogmatique du canon 22 de la sess. vi du concile de Trente.

3° Quant aux conciles de Tolède, il ne peut être question que des symboles de foi émis par plusieurs d'entre eux : symbole de foi du IVe concile, du VIe, du XIe et enfin des XVe et XVIe (leur double profession de foi n'en faisant en réalité qu'une). De toutes ces professions de foi, une seule, le symbole du XIe concile, paraît devoir être retenue, non comme une manifestation du magistère extraordinaire (puisqu'il ne s'agit que d'un concile plénier d'Espagne), mais comme reflétant l'enseignement de l'Eglise. Nous avons dit pourquoi dans l'art. *Symbole* du D. T. C. (t. xiv, col. 2938) : c'est l'ensemble des théologiens, avec l'approbation tout au moins tacite du magistère, qui lui accorde cette valeur dogmatique. Les autres confessions de foi de l'Eglise wisigothique ont certainement une valeur doctrinale, mais qui appelle parfois des explications nécessaires (l'*homo assumptus* du symbole du IVe et du VIe concile), quand eux-mêmes ne vont pas au devant de cette explication nécessaire (le *voluntas genuit voluntatem* et les *tres substantiæ in Christo* du XVe et du XVIe conciles).

A. M.

Q. — Louis XIV a-t-il reçu vraiment un message du Christ, transmis par sainte Marguerite-Marie, l'invitant à promouvoir la dévotion au Sacré-Cœur et lui promettant la victoire sur ses ennemis s'il faisait représenter l'image du Sacré-Cœur sur ses étendards ? L'étude des quelques auteurs, soit anciens, soit modernes, que j'ai pu consulter à ce sujet m'a fait constater leurs contradictions sur la date et même sur la remise au roi d'un tel message. L'*Ami* pourrait-il me dire ce qu'il en est ?

R. — Quatre lettres de la sainte traitent de la pénétration de la dévotion au Sacré-Cœur chez les grands de la terre.

En février 1689, l'année avant sa mort, elle écrit à son ancienne supérieure, la Mère Saumaise :

« Une chose qui me console fort, c'est que j'espère qu'en échange des amertumes que ce divin Cœur a souffertes dans les palais des grands pendant les ignominies de sa Passion, cette dévotion l'y fera recevoir avec magnificence, avec le temps. » (*Vie et Œuvres de sainte Marguerite-Marie*, 1920, ii, 429) [1].

Simple espoir, aucun message.

En juin, après la fête du Sacré-Cœur, elle reprend cette idée : Notre-Seigneur veut être honoré dans les palais des rois :

« Et voici, écrit-elle à la Mère Saumaise, les paroles que j'entendis au sujet de notre roi : « Fais savoir au fils aîné de mon sacré Cœur que... mon Cœur veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards, et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Eglise. » (Id. ii, 438).

[1] Tous nos renvois sont faits à cet ouvrage de Mgr Gauthey et à cette édition.

Le 28 août suivant, nouvelle lettre à la Mère Saumaise, donnant des explications sur la précédente.

« Le Père éternel... veut établir son empire dans la cour de notre grand monarque, duquel il se veut servir pour l'exécution de ce dessein qu'il désire s'accomplir en cette manière, qui est de faire faire un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la cour. De plus, ce divin Cœur se voulant rendre protecteur et défenseur de sa sacrée personne... il l'a choisi comme son fidèle ami pour faire autoriser la messe en son honneur par le Saint-Siège apostolique... [Il veut répandre] ses bénédictions sur toutes ses entreprises, qu'il fera réussir à sa gloire, en donnant un heureux succès à ses armes, pour le faire triompher de la malice de ses ennemis... Dieu a choisi le R. P. de la Chaise pour l'exécution de ce dessein... » (II, 458).

Enfin une allusion, le 15 septembre, dans une lettre au jeune P. Croiset, qui sera ordonné six mois plus tard :

« Je vous avoue qu'il me semble que cette dévotion servira d'une grande protection à la personne de notre roi, et pourrait bien donner d'heureux succès à ses armes et lui procurer de grandes victoires. Mais ce n'est pas à moi de dire cela ; il faut laisser agir la puissance de cet adorable Cœur... ». (II, 554).

Pas de message, mais plutôt un repli stratégique

Aux yeux de l'histoire, c'est Louis XIV qui fait figure de « tête orgueilleuse et superbe », et qui provoquait ainsi les coalitions de l'Europe contre lui. Il était brouillé avec le pape Innocent XI, qui mourut le 12 août 1689 ; et son animosité se traduisait de bien des manières : affaire Lavardin en 1687, affaires des franchises et de la régale, saisie d'Avignon, refus des bulles (35 évêchés vacants en 1687, 43 au début de 1692). A Rome même, l'ambassade de France saisissait toutes les occasions de mortifier et d'humilier Innocent XI (Cf. Mourret, *Hist. de l'Eglise*, t. VI, p. 401, note). Louis XIV ne conclut la paix qu'avec Innocent XII, en 1693. La sainte Visitandine de Paray n'était sûrement pas au courant de cette politique royale. Pour elle, Louis XIV était toujours le Fils aîné de l'Eglise et du Sacré Cœur. La lettre du 28 août, la plus précise, demande qu'on obtienne de lui un temple au Sacré Cœur, un tableau, une consécration de la cour, et l'autorisation papale pour une messe.

On ignore si Louis XIV reçut du P. de la Chaise l'énoncé de ces demandes. On ne sait même pas si le Père en eut connaissance. Aucune allusion n'y est faite nulle part avant celle que nous verrons en 1744. En tous cas, les circonstances politiques ne se prêtaient guère alors à une intervention royale à Rome. Innocent XI venait d'engager Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, à passer en Allemagne pour soutenir les intérêts de l'Empereur et de Sa Sainteté contre la politique du roi de France.

Le message resta dans les deux lettres. Or les originaux de toutes les lettres, au nombre de 48, adressées à la Mère Saumaise ont disparu, sauf d'une, de 1686. (II, 214 et 337). La lettre de juin 1689 est connue par cinq manuscrits (II, 223) ; mais le passage concernant le roi n'existe ni dans le Ms. 6, transcrit sur les originaux, ni dans la copie authentique connue par la traduction italienne faite pour la Sacrée Congrégation en 1828 (II, 10 et 438, note).

De même, la lettre de février 1689 a été tronquée, et, sur sept manuscrits, un seul, le Ms. 9, nous donne le passage cité ci-dessus. La note de l'édition de 1920 (II, 426), est caractéristique : « Nous croyons bien être dans le vrai en pensant que le Ms. 6 a supprimé volontairement ce passage qui pouvait alors être trop compromettant. » C'est sans doute le même scrupule qui a empêché Languet de parler du passage analogue de la lettre de juin, car il connaît cette lettre, et il assure que l'original a été conservé à Paray (Languet, éd. 1890, p. 433). Cependant, rien dans sa *Vie de la Mère Marguerite-Marie* publiée en 1729 ne concerne le message au roi. Il affirme seulement dans sa dédicace à la Reine (p. 3), que la sainte a prédit le triomphe de la dévotion, que celle-ci « monterait sur le trône même où vous êtes assise, qu'on verrait les couronnes s'humilier devant le Cœur adorable du Sauveur... » En fait, c'était moins une prédiction que l'expression d'un désir.

L'année 1729, quoi qu'en dise Georges Goyau dans son *Histoire Religieuse de la France* (1922, p. 474, et 1942, p. 261) n'a donc pas fait sortir de l'ombre le message lui-même qu'on s'appliquait à dissimuler. Quand on voit avec quelle persévérance on s'est attaché à éliminer les passages cités ci-dessus, soit dans les manuscrits, soit dans les textes envoyés à Rome, soit dans la biographie de Languet, on est fondé à se demander si jamais ils sont parvenus à Louis XIV ; et même dans ce cas on comprendra que le roi ait fait preuve de la même prudente réserve que les Visitandines et que l'archevêque de Sens.

Ajoutons un *confirmatur*. Le 17 mars 1744, la Mère Coing, supérieure de la Visitation de Paray, écrivant à Mgr Languet, dit qu'elle prie pour le roi et pour la prospérité de ses armées :

« Il me souvient à ce sujet, continue-t-elle, d'une prédiction de notre Vénérable Sœur Alacoque qui assurait que celles de France seraient victorieuses si Sa Majesté ordonnait de mettre dans ses drapeaux la représentation du divin Cœur de Jésus... Nous ne risquons rien d'indiquer cette prédiction à Votre Grandeur, puisqu'elle sait comment toutes les autres on été accomplies qui regardent cet adorable Cœur (l'extension de son culte) ...Je sais qu'elle en fera l'usage qu'il convient dans ces conjonctures délicates. » (I, 631).

Le mot « prédiction » n'est pas exact : la sainte se donnait comme l'interprète d'un *désir* du Christ et de ses *promesses* (II, 438). La Mère Coing avait lu la lettre de juin, ou elle en avait entendu parler. Et son témoignage est la seule trace qu'on en trouve avant la publication, en 1867, de *Vie et Œuvres de la Bse Marguerite-Marie*. Elle propose une démarche auprès du roi par le Cardinal de Tencin, protecteur de la Visitation, et par Mgr de Chartres, évêque de la cour (I, 631). Mgr Languet montra encore la même prudence malgré la gravité de la situation. On était alors dans la guerre de Succession d'Autriche. La France avait été vaincue en 1743 à Dettingen. La Basse-Alsace était envahie. Ce fut le roi de Prusse, Frédéric II, qui sauva la France en envahissant la Bohême. La victoire de Fontenoy (1745) rétablit nos affaires.

On serait curieux de savoir quand et comment le message a été connu du public. A la suite de son édition de Languet (1890), Mgr Gauthey pose cette question : « Louis XVI avait-il connu les ordres de Dieu manifestés à Louis XIV ? Qui le dira ? » (p. 583). Il donne cette manifestation comme étant

de notoriété publique, bien que Languet n'en dise rien. Et il en donne pour garant Mgr Bougaud (*Histoire de la Bse Marguerite-Marie*, 6e éd., p. 378 et 427) qui indique comme moyen d'accès auprès de Louis XIV la Visitation de Chaillot où habitait alors la reine exilée d'Angleterre. Mais c'est encore une erreur, qui a son origine dans une confusion avec un autre « dessein », auquel fait allusion la lettre d'août 1689, et que la Mère Saumaise voulait confier à cette reine (II, 458). Ce dessein a été réalisé. La reine d'Angleterre fut la première à solliciter du pape l'établissement d'une fête solennelle du Sacré Cœur. En 1696, elle demanda cette fête pour tous les monastères de la Visitation ; et la Congrégation des Rites, le 30 mars 1697, autorisa pour ces chapelles la messe des Cinq Plaies le vendredi après l'octave du saint Sacrement. (Guitton, *Le Bx Claude la Colombière*, p. 452-454). L'approbation d'une Messe du Sacré Cœur et la fixation du jour de la fête étaient en effet deux des buts poursuivis par la sainte depuis 1686 (II, 458 et 338).

Par contre, le P. Hamon assure que « il est moralement certain que la Mère Saumaise n'a pas écrit à la Mère Croiset (de Chaillot) et que ni la reine d'Angleterre ni Louis XIV n'ont connu la révélation de juin 1689. » (*Vie de Sainte Marguerite-Marie*, 5e éd. 1923, p. 422).

Il ajoute plus loin : « Louis XIV n'a rien su, mais Marie Leczinska savait ; tout au moins Mgr Languet, dans l'Epître à la Reine, prouve qu'il sait » (p. 428). Affirmations aventureuses dont la première est annulée par ce « tout au moins ». Languet savait que la reine pratiquait la dévotion au Sacré Cœur, déjà si répandue ; et s'il a su autre chose, s'il a eu en mains le texte complet des lettres de juin et d'août, il s'est bien gardé d'en parler.

Concluons que les biographies, surtout récentes, de sainte Marguerite-Marie gagneraient à être soumises au crible d'une critique sévère. Les matériaux de ce travail sont à la disposition de tous dans les trois volumes de *Vie et Œuvres de sainte Marguerite-Marie*, publiés par Mgr Gauthey en 1915 ; 2e éd. 1920 (J. de Gigord).

J. Décréau.

LITURGIE

Q. — Permettez-moi de vous faire connaître les faits suivants dont j'ai été témoin :

1° A une première grand'messe :

a) le sous-diacre et le diacre, au lieu de chanter l'épître et l'évangile en latin, les ont récités en français ;

b) le célébrant n'a commencé le Canon qu'après le chant du *Sanctus*. Il a lu le Canon *à haute voix* et fait à haute voix également les recommandations des *Memento*.

2° Pour des baptêmes, des prêtres les font *intégralement en français*, y compris la formule du sacrement. « Un Rituel va bientôt paraître, dit-on, qui accordera cette permission. Pourquoi ce qui sera licite demain ne le serait-il pas dès maintenant ? »

Il me semble que de telles pratiques ne sont guère conciliables avec les règles liturgiques et notamment avec l'encyclique *Mediator Dei*.

L'*Ami* voudrait-il, sur ce sujet, nous donner quelques directives ?

R. — **Les faits que signale notre consultant sont absolument inadmissibles.**

I. — **Un sous-diacre et un diacre, au cours d'une** messe solennelle, ne chantent ni l'épître ni l'évangile, comme leurs fonctions l'exigent, mais se contentent de les réciter en français ! Ils oublient que, dans la liturgie romaine, la seule langue officielle et obligatoire est la *langue latine*, à l'exclusion des langues vulgaires.

Il ne nous sera pas difficile de prouver cette assertion. Nous emprunterons nos arguments à la plus haute autorité qui soit, c'est-à-dire à l'Eglise et au Souverain Pontife. On ne peut récuser pareils témoins.

Procédons par ordre.

1° Le concile de Trente (session XXII, ch. VIII) interdit absolument la célébration de la messe en langue vulgaire : « Etsi missa magnam contineat populi fidelis eruditionem, non tamen expedire visum est Patribus ut vulgari passim lingua celebraretur... »

Même session, canon 9 : « S. q. d. Ecclesiæ Romanæ ritum, quo submissa voce pars canonis et verba consecrationis proferuntur, damnandum esse, aut lingua tantum vulgari missam celebrari debere... A. S. ».

Par « messe », il faut évidemment entendre non seulement la messe basse, mais aussi la messe solennelle, qui est la plus haute expression du culte public. Tous les ministres de la messe doivent employer la même langue, la langue officielle, c'est-à-dire *le latin*.

Ce canon du concile de Trente est toujours en vigueur.

2° Le Missel romain actuel a été publié par S. Pie V, le 14 juillet 1570 (Bulle *Quo primum tempore*). Il est obligatoire pour toutes les Eglises qui n'avaient pas, en 1570, une liturgie de la messe approuvée par le Saint-Siège et remontant à deux cents ans au moins. Dans la bulle de publication, qui figure toujours en tête du Missel, nous lisons « Mandantes, ac districte omnibus et singulis... in virtute sanctæ obedientiæ præcipientes, ut... Missam juxta ritum, modum ac normam, quæ per Missale hoc a Nobis nunc traditur, decantent ac legant... »

Or ce Missel, dont doivent se servir le prêtre, le diacre et le sous-diacre, est édité *en latin*. Nous n'avons pas entendu dire qu'il soit abrogé.

3° Pie X, dans son *Motu proprio* « *Tra le sollecitudini* » du 22 novembre 1903 sur la musique sacrée, dit (III, n° 7) : « La langue propre de l'Eglise romaine est la *langue latine*. Il est donc interdit dans les solennelles fonctions liturgiques de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire, bien plus encore, de chanter en langue vulgaire les parties variables ou communes de la messe et de l'office. »

Pie X interdit donc de chanter « quoi que ce soit en langue vulgaire ». Cette défense concerne non seulement la schola, mais bien plus encore les ministres sacrés. Nous n'avons pas entendu dire non plus que ce *Motu proprio* soit abrogé.

4° D'après le Code de droit canonique (canon 1257), le St-Siège s'est réservé exclusivement (Unius *Apostolicæ Sedis est*) de régler tout ce qui touche à la liturgie ; lui seul peut approuver les livres liturgiques. A part quelques extraits du Rituel, comme nous le verrons plus loin, aucun livre liturgique

en français n'a reçu d'approbation du St-Siège [1].

Le Canon 818 dit : « *Reprobata quavis contraria consuetudine, sacerdos celebrans accurate ac devote servet rubricas suorum ritualium librorum...* » Nulle part nous n'avons vu, dans le Missel, les rubriques prescrire ou permettre la récitation ou le chant d'un texte en langue vulgaire.

Le canon 819 dit expressément : « *Missæ sacrificium celebrandum est lingua liturgica sui cujusque ritus ab Ecclesia probati* ». La langue liturgique du rit romain est le latin.

5° Enfin S. S. Pie XII, dans son encyclique *Mediator Dei* du 20 novembre 1947, sur la liturgie sacrée, est très explicite. Nous engageons nos lecteurs à étudier attentivement ce document, dont nous allons du reste citer largement quelques passages [2] :

« ... Au seul Souverain Pontife appartient le droit de reconnaître et établir tout usage concernant le culte divin, d'introduire et d'approuver de nouveaux rites, de modifier ceux mêmes qu'il aurait jugés immuables [3]... Il n'est donc pas permis de laisser à l'arbitraire des personnes privées, fussent-elles de l'ordre du clergé, les choses saintes et vénérables qui touchent la vie religieuse de la société chrétienne, et de même l'exercice du sacerdoce de Jésus-Christ et le culte divin... »

[Et plus loin] : « L'Eglise, sans doute, est un organisme vivant ; donc, même en ce qui regarde la liturgie sacrée, elle croît, se développe, évolue et s'accommode aux formes que requièrent les nécessités et les circonstances au cours des temps, pourvu que soit sauvegardée l'intégrité de la doctrine. Néanmoins, il faut réprouver l'audace tout à fait téméraire de ceux qui, de propos délibéré, introduisent de nouvelles coutumes liturgiques ou font revivre des rites périmés, en désaccord avec les lois et rubriques maintenant en vigueur. Or, Nous avons appris avec grande douleur... que cela se produisait, et en des choses, non seulement de faible, mais aussi de très grave importance ; il en est, en effet, qui, dans la célébration de l'auguste Sacrifice eucharistique, se servent de la langue vulgaire... L'emploi de la langue latine, en usage dans une grande partie de l'Eglise, est un signe d'unité manifeste et éclatant, et une protection efficace contre toute corruption de la doctrine originale. » (*Doc. Cath.*, col. 212).

Ces paroles sont claires et se passent de tout commentaire. Le Souverain Pontife réprouve l'emploi de la langue vulgaire dans la célébration de la sainte messe. C'est pour lui une « grande douleur » que de voir de tels abus. Des fils soumis se devraient de ne point contrister le cœur de leur père bien-aimé. Laissons aux hérétiques l'audace d'en appeler du pape « mal informé » au pape « mieux informé ».

II. — Le célébrant ne commence le Canon qu'après le chant du *Sanctus* et le lit à haute voix. Quel pourrait être ici le prétexte invoqué pour justifier ces rites ? A la rigueur, les tenants du chant ou de la récitation en français de l'épître et de l'évangile pourraient soutenir qu'ils agissent ainsi pour se faire comprendre des fidèles. Mais la lecture de l'évangile en français aurait-elle conféré à ces dernier le don de l'intelligence du latin — *alii interpretatio sermonum !* — pour qu'ils puissent comprendre le prêtre parlant à haute voix ? [4]

On nous dira peut-être qu'autrefois il en était ainsi : le prêtre disait le canon à voix haute et ne le commençait que lorsque le chœur en avait terminé le chant. Et après ? Aujourd'hui la discipline a changé. Nous avons vu plus haut ce que dit le St-Père au sujet de ceux qui ont « l'audace tout à fait téméraire » de faire revivre des rites périmés. Ecoutons encore Pie XII (*Doc. cath.*, col. 213) :

« Sans doute, la liturgie de l'antiquité est-elle digne de vénération ; pourtant, un usage ancien ne doit pas être considéré, à raison de son seul parfum d'antiquité, comme plus convenable et meilleur, soit en lui-même, soit quant à ses effets et aux conditions nouvelles des temps et des choses. Les rites liturgiques plus récents, eux aussi, sont dignes d'être honorés et observés, puisqu'ils sont nés sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, qui assiste l'Eglise à toutes les époques jusqu'à la consommation des siècles... »

Et plus loin :

« Revenir par l'esprit et le cœur aux sources de la liturgie sacrée est chose certes sage et louable, car l'étude de cette discipline, en remontant à ses origines, est d'une utilité considérable, pour pénétrer avec plus de profondeur et de soin la signification des jours de fête, le sens des formules en usage et des cérémonies sacrées ; mais il n'est pas sage ni louable de tout ramener en toute manière à l'antiquité... »

Et encore (col. 214) :

« De même... qu'aucun catholique sérieux ne peut écarter les lois en vigueur pour revenir aux prescriptions des sources anciennes du droit canonique, de même, quand il s'agit de liturgie sacrée, quiconque voudrait revenir aux antiques rites et coutumes, en rejetant les normes introduites sous l'action de la Providence, à raison du changement des circonstances, celui-là, évidemment, ne serait point mû par une sollicitude sage et juste... Que tout se fasse donc de telle façon que soit sauvegardée l'union avec la hiérarchie ecclésiastique. Que personne ne s'arroge la liberté de se donner à soi-même des règles, et de les imposer aux autres de son propre chef. »

Actuellement, le prêtre doit commencer le canon aussitôt la préface terminée, et il doit le dire à voix basse (cf. *Ritus servandus in celeb. Missæ*, VIII, 1). Comment pourrait-il d'ailleurs attendre la fin du chant du *Sanctus*, puisque la deuxième partie, le *Benedictus*, ne doit se chanter qu'APRÈS l'élévation (*Cérémonial des évêques*, livre II, c. VIII, n° 70 et 71 ; cf. également plusieurs décrets de la S. C. des Rites, v. g. n° 4234, ad 6). Ici s'applique aussi le canon 818, cité plus haut.

En ce qui concerne plus spécialement la récitation à haute voix du Canon, c'est là une façon de faire absolument prohibée (*Rub. gen. Miss.*, tit. XVI, n° 1 ; *Ritus servandus in celeb. Missæ*, VIII, 1 ; cf. canon 818 ; voir aussi le canon du concile de Trente que nous avons cité plus haut). Les rubriques *intra missam* obligent en conscience, plus ou moins gravement selon l'importance de la matière. Les moralistes n'excusent pas de *faute grave* le prêtre qui réciterait à voix très haute une partie notable du Canon (cf. Noldin, n° 216 : *Qui magnam canonis partem voce valde elata... pronuntiat... graviter peccat. Ratio... est, quia notabiliter lædit rubricam præceptivam*).

[1] Il s'agit ici, évidemment, des livres liturgiques à l'usage des ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions, et non pas des livres à l'usage des fidèles.

[2] Tous les extraits de cette encyclique sont tirés de la traduction donnée par la *Documentation catholique*, n° 1010, du 15 février 1948.

[3] Le Souverain Pontife rappelle ici les normes édictées par le can. 1257, dont nous avons parlé.

[4] A moins que le célébrant n'ait eu l'audace de dire le Canon en français, ce que nous ne pouvons tout de même pas supposer !

III. — Le Rituel prévoit ce que l'on *peut* ou ce que l'on *doit* dire en langue vulgaire dans l'administration des sacrements (cf., par exemple, tit. V, c. II, n° 6 ; tit. VII, c. II, n° 1 ; cf. aussi décret du St-Office, 24 mai 1882). Pour le moment, on doit s'en tenir là.

Le 28 novembre 1947, la S. C. de Rites a autorisé l'usage de la langue française pour certaines parties du Rituel, dans l'administration des sacrements. Précisons tout de suite qu'il ne sera pas permis de se servir de n'importe quelle traduction, mais que *seul* le texte français approuvé par Rome sera autorisé. De plus, certaines prières devront *obligatoirement* être récitées en latin. En ce qui concerne le baptême des enfants, seront édités seulement dans le texte latin et *toujours prononcés dans cette seule langue* les exorcismes, toutes les formules d'onction et de bénédiction *et la forme elle-même du baptême* [5]. Il faut donc attendre que ce rituel soit sorti des presses pour qu'on puisse licitement employer *seulement* la langue française là où elle sera permise.

Ce n'est donc pas à chacun de prendre la liberté de traduire à sa façon le texte latin, ou d'adopter une version de son choix. Seul, le St-Siège peut nous donner cette traduction officielle, qu'on sera obligé de suivre en conscience. L'encyclique *Mediator Dei* (*Doc. cath.*, col. 213) nous rappelle que la décision dépend de Rome :

« Dans bien des rites cependant, se servir du langage vulgaire peut être très profitable au peuple : mais c'est au seul Siège apostolique qu'il appartient de le concéder ; et sans son avis et son approbation, il est absolument interdit de rien faire en ce genre, car, comme Nous l'avons dit, la réglementation de la sainte liturgie dépend entièrement de son appréciation et de sa volonté. »

* *

Il est fort regrettable qu'ici ou là (car il ne peut s'agir que de cas isolés) on traite trop à la légère non seulement les rubriques, mais encore des lois très importantes de l'Eglise. Si cette dernière maintient l'usage quasi exclusif du latin, c'est qu'à côté de quelques inconvénients réels, il y a des raisons graves d'agir comme elle le fait, et nous pensons que le Saint-Esprit assiste ses chefs au moins autant que certains qui voudraient faire figure de rénovateurs. Tout catholique, fût-il prêtre, a le devoir d'obéir à ses supérieurs et, avant tous, au pape. Ecoutons encore Pie XII (*Doc. cath.*, col. 251):

« A ceux qu'un zèle intempestif pousse quelquefois à dire ou à faire ce que Nous avons le regret de ne pouvoir approuver, Nous redisons le conseil de saint Paul : « Mettez tout à l'épreuve, gardez ce qui est bon ». Et Nous leur demandons paternellement de vouloir bien rectifier leur façon de penser et d'agir, d'après une doctrine chrétienne qui soit conforme aux leçons de l'Epouse sans tache de Jésus-Christ, Mère des saints.

Nous rappelons aussi à tous la nécessité d'une généreuse et fidèle volonté d'obéir aux pasteurs, à qui appartient le droit et incombe le devoir de régler toute la vie de l'Eglise et principalement la vie spirituelle : « Obéissez à vos supérieurs et soyez-leur soumis. Chargés, en effet, de veiller sur vos âmes, dont ils auront à rendre compte, qu'ils le fassent avec joie et non en gémissant. »

[5] Voir dans la *Documentation catholique* le texte complet du rescrit, n° 1009, col. 129-130.

En refusant de modifier sa langue liturgique selon les lieux et les temps, et en conservant des langues définitivement fixées, l'Eglise met son dogme et sa liturgie à l'abri des altérations et maintient ainsi l'unité de la foi. Qui ne voit, en effet, que la traduction de la langue liturgique en des langues multiples n'amènerait des obscurités, des sens équivoques, et pourrait donner prise à l'hérésie ? « Celui qui ne comprend pas, écrit Joseph de Maistre, comprend mieux que celui qui comprend mal » (*Du Pape*). A force de traduire en diverses langues les textes liturgiques, à force de les rajeunir, il est impossible que des erreurs ne s'y glissent pas. S'il y a tant de sectes différentes chez les protestants, cela vient, pour une bonne part, de ce que leurs livres liturgiques sont en langue vulgaire, et qu'il est très difficile de reproduire exactement la même idée dans toutes les langues avec des mots différents. Et, soit dit en passant, la liturgie en langue vulgaire procure-t-elle aux protestants plus de vie chrétienne que n'en donne aux catholiques la liturgie en langue latine ?

Une langue vivante se modifie perpétuellement et profondément. Combien d'expressions, nobles à l'origine, sont tombées dans le domaine de la trivialité ? Combien d'autres, sans aller si bas, ont tout de même changé complètement de sens ? Il faudrait donc, si l'on adoptait la langue vulgaire, modifier fréquemment les livres liturgiques et condamner le texte à de continuels remaniements et à des variations sans fin, si l'on ne voulait pas employer des formules archaïques et surannées qui portent à rire (témoin : le psautier de Marot).

De nos jours, où « il n'y a plus de frontières », la nécessité d'une langue uniforme devient de plus en plus impérieuse et fait admirablement ressortir la catholicité de l'Eglise. Quoi de plus beau, par exemple, que le *Credo* chanté à Lourde par la foule des pèlerins de toutes les nations ? Comme on comprend qu'ils sont tous les enfants de la même mère, l'Eglise, et qu'ils sont tous frères, quand on les entend proclamer leur foi dans la même langue ! Comment feraient-ils si leur langue liturgique respective n'était pas la même ? « D'un pôle à l'autre, dit encore Joseph de Maistre, le catholique qui entre dans une église de son rite est chez lui, et rien n'est étranger à ses yeux. En arrivant, il entend ce qu'il entendit toute sa vie, il peut mêler sa voix à celle de ses frères... La fraternité qui résulte d'une langue commune est un lien mystérieux d'une force immense. »

L'Eglise a donc de sages raisons de célébrer ses offices dans une langue autre que la langue vulgaire : sachons respecter ces raisons. Elle voit le bien commun de *tous* ses fidèles ; nous ne pouvons avoir une telle prétention.

Ceux qui, malgré tout, veulent user de la langue vulgaire dans la liturgie devraient penser aussi au scandale possible. Voilà un prêtre qui veut obéir strictement, comme c'est son devoir, aux règles tracées par l'Eglise. Que devra-t-il répondre aux fidèles qui lui demanderaient de faire telle cérémonie en français, un baptême par exemple ? Que c'est interdit par un précepte grave auquel ils doivent se soumettre ? Mais si les fidèles savent pertinemment que dans la paroisse voisine on baptise en français, ne seront-ils pas en droit d'en conclure

que le curé voisin commet une faute grave et ce curé n'en sera-t-il pas diffamé ? Ne seront-ils pas du moins induits à penser que « les prêtres changent la religion comme ils veulent ». Et ne s'autoriseront-ils pas de ces mauvais exemples pour, eux aussi, agir à leur guise sur des points essentiels de la doctrine, incapables qu'ils sont, bien souvent, de discerner les points doctrinaux des points disciplinaires.

Notons aussi que ces novateurs tombent sous le coup du canon 2378 [6], et s'exposent aux censures qu'il prévoit, de la part de leur Ordinaire. En effet, « le droit et le devoir des évêques est de veiller diligemment à l'exacte observation des saints canons sur le culte divin » (*Mediator Dei*, qui ne fait que rappeler les canons 336 et 1261, et plusieurs décrets de la S. C. des Rites, v. g. celui-ci, n° 2626, ad I : *Loci Ordinarius... stricte tenetur opportunis remediis providere, ut rubricæ et S. R. C. decreta rite serventur*).

* *

Si nous avons voulu, dans cet article, condamner des abus qui s'infiltrent çà et là, nous ne pouvons qu'approuver les prêtres qui, *dans l'obéissance*, veulent rendre la liturgie vivante et accessible aux fidèles. C'est là aussi, non seulement le désir, mais la volonté de l'Eglise, et ce n'est pas aujourd'hui seulement qu'elle l'a manifestée. Déjà le concile de Trente (session XXII, c. VIII ; sess. V, c. II ; sess. XXIV, c. VII) ordonne aux pasteurs de prêcher fréquemment aux fidèles les rites et cérémonies de la messe : « Mandat sancta Synodus pastoribus, et singulis curam animarum gerentibus, ut frequenter inter Missarum celebrationem, vel per se, vel per alios, ex iis quæ in Missa leguntur aliquid exponant... »

Le Rituel (tit. I, n° 10) dit que le prêtre qui administre un sacrement doit expliquer, selon le précepte du concile de Trente, la vertu, l'emploi, l'utilité et la signification des cérémonies du dit sacrement, en s'inspirant pour cela de la doctrine des Pères et du catéchisme romain [7].

Et ces explications, ordonnées par l'Eglise, sont nécessaires ; car, sans elles, les formules liturgiques, même traduites en langue vulgaire, resteraient lettre morte pour le plus grand nombre.

Ajoutons aussi que, de nos jours, les fidèles ont à leur disposition des traductions autorisées qui leur permettent de comprendre les formules du culte et de s'unir ainsi de façon plus parfaite à la célébration de la sainte messe ou à l'administration des sacrements pour le plus grand bien de leurs âmes. L'emploi d'un Missel est loué par Pie XII (*Doc. cath.*, 224) :

« Ceux-là... sont dignes de louanges qui, en vue de rendre plus facile et plus fructueuse pour le peuple chrétien la participation au Sacrifice eucharistique, s'efforcent opportunément de mettre entre les mains du peuple le Missel romain, de manière que les fidèles, unis au prêtre, prient avec lui à l'aide des mêmes paroles et avec les sentiments mêmes de l'Eglise. »

Mais, là encore, il ne faut pas exagérer, forcer tout le peuple à prier avec les mêmes formules et tomber dans un « totalitarisme de la prière ». On ne peut pas dire, par exemple, « qu'on n'a rien compris à sa religion si l'on s'isole le nez dans son livre tandis que les autres prient avec le prêtre ». La messe est, avant tout, un sacrifice ; elle n'est pas « essentiellement l'assemblée générale des chrétiens autour du Christ ». C'est Pie XII encore qui nous signale le danger et nous trace la marche à suivre (*Doc. cath.*, col. 225). Nous conclurons en citant ses paroles :

« Un bon nombre de chrétiens, en effet, ne peuvent se servir du Missel romain, même s'il est écrit en langue vulgaire ; et tous ne sont pas aptes à comprendre correctement, comme il convient, les rites et les formules liturgiques. Le tempérament, le caractère et l'esprit des hommes sont si variés et si différents que tous ne peuvent pas être dirigés et conduits de la même manière par des prières, des cantiques et des actes communs. En outre, les besoins des âmes et leurs goûts ne sont pas les mêmes chez tous, et ne demeurent pas toujours les mêmes en chacun. Qui osera donc dire, sur la foi d'un tel préjugés, que tant de chrétiens ne peuvent participer au Sacrifice eucharistique et jouir de ses bienfaits ? Mais ces gens-là le peuvent assurément grâce à une autre méthode, qui se trouve être pour certains plus facile, comme, par exemple, de méditer pieusement les mystères de Jésus-Christ, d'accomplir d'autres exercices de piété et de faire d'autres prières qui, bien qu'elles diffèrent des rites sacrés par la forme, s'accordent cependant avec eux par leur nature. »

[6] « Clerici majores qui in sacro ministerio ritus et cæremonias ab Ecclesia præscriptas graviter negligant et moniti sese non emendaverint, suspendantur pro diversa reatus gravitate » (can. 2378).

[7] Le concile de Trente (sess. XXIV, c. VII) ordonne expressément aux évêques et aux curés d'expliquer au peuple, d'une manière proportionnée à sa capacité, l'efficacité et l'usage des sacrements avant de procéder à leur administration : « Præcipit sancta Synodus episcopis omnibus, ut non solum cum hæc (= sacramenta) per seipsos erunt populo administranda, prius illorum vim et usum pro suscipientium captu explicent, sed etiam idem a singulis parochis... etiam lingua vernacula... servari studeant... »

Le catéchisme du concile de Trente (v. g. Pars II : *de baptismi sacramento*, n° 2) insiste sur cette recommandation du concile, en montrant les fruits que les fidèles, surtout s'ils sont nombreux, ne manqueront pas de retirer de cette explication ; en voyant la cérémonie s'accomplir devant eux, ils seront à même de mieux profiter de l'instruction qu'ils viennent de recevoir.

L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Dictionnaire de Biographie française, publié sous la direction de M. Prévost et Roman d'Amat archivistes paléographes, conservateurs à la Bibliothèque nationale, Fasc. I-XXIV. — Paris, Letouzey.

A tout instant, le moindre travail exige la précision de tel ou tel détail de la vie et de l'œuvre d'un personnage parfois peu connu. Pour répondre à ce besoin, diverses nations, même outre-Atlantique, possèdent de remarquables Dictionnaires de Biographie. Pour la France on devait, encore récemment, se contenter de la *Biographie universelle* de Michaud ou de la *Nou-*

velle *Biographie générale* de Hœfer. L'ancienneté de ces travaux, jointe à d'autres défauts, rendait indispensable la publication d'un nouvel ouvrage similaire, de réelle valeur scientifique.

Conçu dès 1913, le *Dictionnaire de Biographie française*, par suite des circonstances, ne réussit à publier son premier fascicule qu'en 1929. En 1939, il en était au fasc. XVIII *(Asse-Aubermesnil)*, en 1941 parut le fasc. XIX *(Aubernon-Aubry)*.

La publication a repris en 1947 avec le fasc. XX *(Aubry-Auger)* et s'est continuée jusqu'au fasc. XXIV *(Baillet-Baltard)*. Des modifications annoncées devront assurer un rythme plus régulier de la parution et un achèvement plus rapide : le nombre des notices, surtout pour la période du haut Moyen Age, sera réduit, ainsi que leur longueur ; on visera à l'essentiel.

Les limites de l'œuvre sont les suivantes : y figureront « tous les personnages qui, d'une façon ou d'une autre, ont marqué dans l'histoire générale ou locale de notre pays », depuis l'antiquité gauloise jusqu'à nos jours. Géographiquement, ce domaine s'étend non seulement à la vieille France, mais aux provinces comme la Lorraine ou la Savoie « dont l'histoire fut toujours liée à la nôtre, ainsi qu'à la France d'outre-mer. » S'y joindront tout naturellement « des personnages, nés étrangers, mais Français par leur vie et leur rôle », tel Mazarin. En dehors de cela, aucun étranger, si gigantesque qu'ait pu être et que demeure son influence, n'y trouve place.

Les rédacteurs ont été invités à fournir « des renseignements nombreux, précis, rigoureusement exacts ». Chaque notice se termine par une bibliographie qui indique sources et travaux ; leur longueur est inégale, mais jamais considérable, au plus quelques colonnes.

Les directeurs se sont assuré à la Bibliothèque nationale et aux Archives, une équipe de rédacteurs habituels. On fait appel, en plus, à des spécialistes qualifiés. Le nom des directeurs et des collaborateurs nous est une garantie que l'œuvre, encore à ses débuts, se poursuivra efficacement suivant l'idéal conçu. La *Revue historique* écrit déjà que « l'ensemble est de haute valeur. »

On ne peut songer à faire une émunération même rapide de ces notices dont le nombre est considérable ; ainsi, on trouve plus de cent personnages du nom d'*Aubert*, sans compter une douzaine d'*Auber*, 78 *Aubry*, après 17 *Aubery* et une dizaine d'*Aubri*. *Avril* n'est pas seulement le nom d'un mois, mais de 23 personnages. Parmi les 51 *Bailly*, signalons l'homme politique de la Révolution de 1789, et le religieux, fondateur, entre autres, de *la Croix* et du *Pèlerin*. Relevons les articles *Augereau*, duc de Castiglione, général de la Révolution et de l'Empire, duc *d'Aumale*, fils de Louis-Philippe, Gracchus *Babeuf*, le tribun révolutionnaire.

La notice sur le 4e *Aurélien* (fasc. XXI-XXII, col. 665), parle de Réômé ou Moutier Saint-Jean « près de Langres », ces deux monastères appartenaient à l'ancien diocèse de Langres mais la proximité est plutôt lointaine ; à propos du capitaine F. *Bablon*, héros de notre épopée coloniale (mêmes fasc., col. 1023), on ne mentionne pas le lieu de naissance, ce qui serait utile pour des travaux ultérieurs ; la notice sur le 3e *Baillard* (Abbé Léopold), nous paraît un peu longue. Vétilles, qui ne diminuent en rien la richesse de cette incomparable mine d'érudition.

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, par A. de MEYER et Et. VAN CAUWENBERGH, professeurs à l'Université de Louvain. — Fasc. LXIII : *Calmadules-Cantabri*. — Paris, Letouzey, 1948.

Fidèle à sa promesse, le *Dictionnaire d'Hist. et de Géog. ecclésiastiques* reprend sa publication. Le présent fascicule paraissait quand nous publiions notre dernière recension *(Ami*, 23 septembre, p. 590).

Camaldules (24 col.) déjà amorcée par *Camaldoli* du fascicule précédent, retrace les origines et l'évolution de l'ordre, qui s'est fragmenté en congrégations : l'une, dite française, subsista jusqu'en 1770, et celle des cénobites donna le pape Grégoire XVI. Les constitutions sont étudiées avec précision, la liturgie, les saints et l'activité littéraire de l'ordre, de façon succincte. *Cambrai* (18 col.) traite des délimitations successives, de l'histoire sommaire, de la liste des évêques et archevêques, des établissements religieux du diocèse. Cette étude aurait gagné à être plus condensée dans l'exposé des événements, mais aussi à rappeler les gloires religieuses de la ville même de Cambrai, en particulier les immortels polyphonistes des XVe et XVIe siècles, qui gravitèrent autour de la cathédrale.

L'Université de *Cambridge* (17 col.) au Moyen Age, aux époques moderne et contemporaine, ses bibliothèques, *Camerino*, archevêché italien, l'énigmatique sainte *Camille*, saint *Camille* de Lellis, *Camisards* (8 col.), qui est dû à la plume alerte et précise d'un spécialiste : J. Dedieu, la célèbre abbaye cistercienne de *Camp*, en Rhénanie, filiale de Morimond, *Campêche*, évêché du Mexique, les huit *Campeggi*, le Bienh. Edmond *Campion*, martyr anglais (1581), l'abbaye bénédictine de San Pedro de *Camprodon*, en Espagne, au diocèse de Girone, J.-P. *Camus*, évêque de Belley, puis d'Arras, ami de S. François de Sales, sont à signaler.

Canada (24 col.) du R. P. L. Pouliot, S. J., de Montréal est documenté et plein d'intérêt ; on désirerait cependant une carte et une mise en valeur de la qualité du catholicisme canadien. Les *Canaries* (10 col.) sont un groupe d'îles formant diocèse ; l'article en expose la légende, la découverte, la préhistoire, l'histoire, l'état actuel envisagé surtout extérieurement et arrêté à 1936. On compte quatre *Candé*, neuf *Candida*, deux *Candide*, quatre *Candidianus*, vingt-cinq *Candidus* et quatre *Canisius*. Le monastère Saint-Martin du *Canigou* est célèbre par son intérêt artistique et archéologique et même par son importance historique. *Cannes*, ancien évêché d'Italie et victoire d'Hannibal, le prieuré de *Cannet* du Luc (Var), *Canosa*, également ancien év. d'Italie, l'abbaye bénédictine de *Canossa*, au nom retentissant (on ne précise pas sa position par rapport au fameux château), enfin *Cantabri*, peuplades du nord de l'Espagne, closent la série des études à relever.

Avec la reprise du *Dictionnaire*, éditeur et directeurs annoncent une publication plus rapide, une rédaction plus contrôlée et autant que possible, abrégée. L'ouvrage sera complet en 163 fascicules ; des sigles et abréviations typographiques — dont on trouve le relevé aux p. 2 et 3 de la couverture — sont désormais utilisés, pas constamment toutefois. De plus, certains noms, tel *Cano* (Melchior), renvoient purement et simplement à l'article correspondant du *Dict. de Théologie catholique*. Enfin, on remarque avec plaisir l'apparition de nouveaux collaborateurs qui jouissent d'une solide réputation dans le monde de la science historique.

Felix-M. CAPPELLO, S. J. — **Tractatus canonico-moralis de Sacramentis. — Vol. IV. De Ordine.** In-8 de XII-272 p. — Vol. V. **De Matrimonio.** In-8 de XII-1026 p. — Turin, Marietti et Paris, Lethielleux, 1947.

A mesure que paraissaient les premières éditions de ces volumes du savant professeur à l'Université Grégorienne, l'*Ami* les a présentés à ses lecteurs et en a loué l'érudition, la clarté, la sobriété de style, la doctrine sûre et large ; il a dit que dans les cinq volumes consacrés aux Sacrements, la théologie dogmatique était résumée et que si l'auteur entendait être avant tout

un canoniste, il faisait cependant une part très large aux questions morales et même pastorales. Il n'est pas douteux que le R. P. Cappello, par son savoir, par l'autorité de la chaire qu'il occupe, par la plénitude d'information et de doctrine qui caractérise ses publications, ne doive être compté parmi les *probati auctores* de l'époque contemporaine. Si son *Tractatus* est trop ample pour servir de manuel dans les Séminaires et les Scolasticats, en revanche il doit être entre les mains des étudiants qui préparent leurs grades en droit canonique, des professeurs de droit canon et de morale dans les Séminaires, des membres des curies épiscopales et de tous les prêtres que leurs fonctions obligent, ou que leurs goûts inclinent à une étude approfondie de la théologie morale et du droit sacramentaire.

Le *De Ordine* en est à sa 2e édition ; le *De Matrimonio* à sa 5e. Les modifications ne portent pas sur la doctrine ; elles tiennent compte 1° des travaux historiques qui ont renouvelé les données de certaines questions ; 2° des opinions nouvelles provoquées par le mouvement des idées et des faits contemporains, ainsi que de l'adhésion d'auteurs récents et sérieux à des opinions anciennes ; 3° et surtout des décisions de l'Eglise qui ne cesse d'adapter sa législation à des situations inconnues du passé.

Notons encore que dans chacun des deux volumes un appendice fait connaître le droit en vigueur dans l'Eglise catholique d'Orient ; que le Décret de la S. C. des Sacrements du 9 juin 1931 : *De processu super nullitate S. ordinationis vel onerum* est entièrement reproduit avec son formulaire à la fin du vol. IV, tandis qu'à la fin du vol. V se trouvent une étude sur le droit matrimonial en Italie tel qu'il résulte du Concordat et le texte intégral des Encycliques *Arcanum* de Léon XIII et *Casti Connubii* de Pie XI.

Gustave COMBÈS. — **L'assaut contre le Christ au XXe siècle.** *Les mystiques totalitaires de haine et de mort.* — In-8 de 412 p., 600 f. — Paris, Lethielleux, 1948.

Cette seconde édition d'un ouvrage paru en 1938 (cf. *Ami*, 1939, p. 174-175) et qui fut interdit au temps de l'occupation allemande, se présente maintenant en trois parties. Dans la 1re sont étudiés *les grands courants précurseurs :* dans l'ordre intellectuel, le rationalisme depuis l'humanisme de la Renaissance jusqu'au monisme contemporain ; dans l'ordre moral, le naturalisme, celui de Rousseau et de Nietzsche ; dans l'ordre politique, l'étatisme totalitaire ; dans l'ordre social, le marxisme. La 2e partie expose *les mystiques actuelles de combat :* le laïcisme, surtout français, avec ses ressauts qui ont suivi la Libération ; le bolchévisme russe, avec ses causes, ses fluctuations ; le fascisme italien, avec les vaines grandiloquences de son impérialisme ; l'hitlérisme allemand avec son mythe du racisme et ses crimes froidement calculés. Aucune de ces « mystiques » n'est actuellement un système mort : le danger subsiste. Dans la 3e partie, on passe en revue *les troupes d'attaque :* l'état-major : c'est la franc-maçonnerie ; l'avant-garde : c'est la Ligue des droits de l'homme ; la masse de manœuvre que rassemblent les syndicats révolutionnaires ; l'armée de choc constituée par les sans-Dieu.

Cette synthèse nourrie de faits et d'analyses doctrinales sera d'une utilisation aussi facile que fructueuse pour les publicistes, les conférenciers, les directeurs de cercles d'études, les milieux adonnés à l'Action Catholique et en général pour tous ceux qui aiment à connaître les causes des luttes politiques et religieuses parmi lesquelles ils sont obligés de vivre et de prendre parti.

R. P. RIBOULLEAU, montfortain. — **Ma vie divine.** — In-12 de 368 p., 200 f. — Librairie Mariale, Calvaire Montfort, Pont-Chateau (Loire-Inf.) ; et chez l'auteur, 6, rue Henri-Lasserre, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 1947.

Pour instruire et former une âme vraiment chrétienne, le R. P. a pris comme idée directrice le dogme de la grâce sanctifiante. Il en développe les différents aspects et en tire les conséquences pratiques. Les citations abondent : textes de la Bible, témoignages de la Tradition, traits d'histoire (la plupart de ces derniers sont cependant sans référence qui permette d'en contrôler l'authenticité).

L'ouvrage donnera aux prédicateurs un bon thème à exploiter dans leurs instructions aux fidèles : ceux-ci, à qui il est plus spécialement destiné, l'utiliseront comme lecture spirituelle nourrissante et même comme point de départ de leurs méditations.

Cette 4e édition, revue et augmentée, présente, à la fin des chapitres, un questionnaire dont on se servira dans les cercles d'études. Une abondante illustration, d'une naïveté qui n'est pas sans art, mériterait d'être mise en valeur par un meilleur papier que celui dont les éditeurs ont pu disposer.

Prédication et Prédicateurs. — (Cahier III de la *Nouvelle Revue Théologique).* In-8 de 112 p., 150 f. — Paris, Casterman.

Ce fascicule rendra service aux prêtres et aux religieux ; ils y trouveront d'utiles indications pour le travail difficile qu'est la prédication, surtout à l'heure actuelle. — Tout d'abord, quelques pages, écrites par un laïc, sur « Le sermon du point de vue de l'auditeur » ; si quelques remarques sont discutables, certaines autres sont fort judicieuses, et l'on trouvera profit à en tenir compte humblement... Le R. P. Charles, S. J., donne ensuite des « Réflexions sur la théologie du sermon », justifiant la place du sermon catholique dans la vie chrétienne, où « il perpétue parmi nous le ministère personnel du Rédempteur ». Suivent trois études d'ordre historique : sur « la prédication des apôtres », dont l'objet est avant tout Jésus ressuscité, et la caractéristique « un engagement généreux dans le temps » ; — sur « l'élément populaire dans les sermons de S. Augustin » où l'on trouvera des notes curieuses sur le genre oratoire du grand docteur et les manifestations de son auditoire ; — sur « les Prédicateurs au Moyen Age », s'adressant de préférence à des auditeurs érudits, au XIIe s., descendant dans l'arène et devenant plus populaires au XIIIe s. se faisant missionnaires avec un S. Vincent Ferrier au XIVe, mais finissant par s'engager sur le chemin de la grossièreté, du cliché et de la bouffonnerie au XVe. Puissants orateurs, par ailleurs, malgré leurs défauts, certains d'entre eux arrivaient à une belle éloquence.

Encore que notre époque soit bien différente et nécessite un immense effort d'adaptation, il sera utile de consulter la tradition, dont ces quelques pages veulent donner un aperçu, malheureusement, trop bref, mais qui excitera peut-être la curiosité de quelques chercheurs, pour une étude plus étendue de ce passionnant sujet.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 9 novembris 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

LA MICHE DE PAIN (en Films-Fixes)

Répondant à un désir maintes fois exprimé, les *Editions du Berger* [1] viennent d'entreprendre l'édition en films-fixes de « *LA MICHE DE PAIN* » (1re année). Les 6 premiers films viennent de paraître ; les suivants paraîtront début décembre et les derniers en février. Tous ceux qui se préoccupent de donner aux enfants le « pain de vérité » savent quelles difficultés on éprouve à le leur faire savourer et ils seront particulièrement heureux d'apprendre que la tâche leur sera grandement facilitée grâce à ces films, où ils retrouveront toutes les qualités qui ont fait le succès de la « MICHE DE PAIN » : présentation simple et méthodique bien à la portée de l'enfant. Les images très parlantes et le texte parfaitement adapté rendront à l'enfant la première étude de la religion facile et agréable en lui présentant les vérités d'une façon concrète faisant agir son intelligence plus encore que sa mémoire.

[1] Editions du Berger, 4, rue Cassette, Paris (VIe).

P·L

Viennent de paraître

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

par un groupe de professeurs des Ecoles Chevreul

Publié sous la direction du R. P. BAUMGARTNER, S. J.
professeur à la Faculté de Théologie d'Enghien.

Ce cours comprendra 6 volumes parcourant l'ensemble du Mystère chrétien en deux séries.

Paru : I. La Vie sacramentelle, 250 fr. — En nov. : II. La Morale chrétienne. — En déc. : III. L'Eglise.

Deuxième série en 1949. Valeur pédagogique et typographie très claire contribuent à faire de ce cours, longtemps professé avant d'être publié, une remarquable réussite.

IL N'EXISTAIT PAS ENCORE EN FRANCE DE COURS AUSSI COMPLET.

G. COMBES, Docteur ès lettres

L'ASSAUT CONTRE LE CHRIST

AU VINGTIEME SIECLE

In-8° carré de 412 pages .... 600 fr.

Refonte du *Retour offensif du Paganisme*, paru en 1938 : interdit sous l'occupation, ce livre n'en fut pas moins diffusé. Il passe en revue les mystiques païennes de haine et de mort : rationalisme — naturalisme — étatisme — marxisme — laïcisme — bolchevisme — fascisme — hitlérisme — franc-maçonnerie — ligue des droits de l'homme — syndicats révolutionnaires — sans dieu.

Un livre puissant, convainçant et documenté.

André VION

PETIT TRAITÉ DE CORRESPONDANCE

Petit volume in-8° couronne .... 50 fr.

Modèles de texte pour les principales nécessités et circonstances de la vie.

P. LETHIELLEUX, Editeur, 10, rue Cassette — PARIS-VIe

Pour le placement de vos disponibilités,
vous avez le choix entre les

BONS DU TRÉSOR

à intérêt progressif

PRIX D'ÉMISSION : **9.950 frs**

remboursables

après **3** mois à **10.000 fr.**
après **6** mois à **10.060 fr.**
après **9** mois à **10.130 fr.**
après **12** mois à **10.200 fr.**
après **15** mois à **10.290 fr.**
après **18** mois à **10.390 fr.**

BONS DU TRÉSOR

à 1 an : intérêt 2,5 %

à 2 ans : intérêt 3 %

Intérêts absolument nets de tous impôts y compris l'impôt général sur le revenu

32

STE RITA DE CASCIA

PLAQUETTE

« Vie de Ste Rita et neuvaine », 40 p., couverture illustrée .. 30 fr. (prix par quantit.)

STATUE de Raymond Servian. Se fait en 3 tailles, 80, 45 et 25 cm et en tons pierre, ivoire, terre cuite

LA BONNE NOUVELLE
90, r. S-Dominique
PARIS-7e
C. C. P. Paris 6716-29

Les prostatiques vite soulagés

L'expérience a confirmé l'efficacité des Dragées de Magnogène et des Suppo-Magnogène, aux sels de magnésium, contre les troubles prostatiques. Envies fréquentes et impérieuses d'uriner, brûlures du canal, élancements, etc., diminuent d'intensité, puis s'apaisent. La prostate est généralement décongestionnée. On note aussi une sensible amélioration de l'état général. Enfin, chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène provoquent un appréciable relèvement des forces avec meilleur fonctionnement de la vessie. Toutes pharmacies. Visa n° 1077 P. 7773.

ABBE PORTIER

Maître de chapelle, Collège Stanislas
2, rue N.-D. des Champs, PARIS-VIe

COURS D'ACCOMPAGNEMENT GRÉGORIEN PAR CORRESPONDANCE

Recommandé à tous les organistes de paroisse pour apprendre l'Acct. ou s'y perfectionner. Pour tous renseignements, écrire à l'adresse ci-dessus. Du même auteur : *Messe des défunts*, 70 fr. ; *Six Saluts*, 100 fr. A paraître en décembre : *Notes sur la Psalmodie*, 200 fr.

GRANDES ORGUES
HARMONIUMS — PIANOS
Atelier spécial pour toutes réparations
Bonnes occasions
MAISON D. HUMBLOT
17, rue du Grand-Cloître
LANGRES (Hte-Marne)

***A VENDRE* ORGUE**

6 Jeux, 1 Clavier, Pédalier, Ventilateur électrique, *excellent état.* Curé Notre-Dame, FOURMIES (Nord).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)